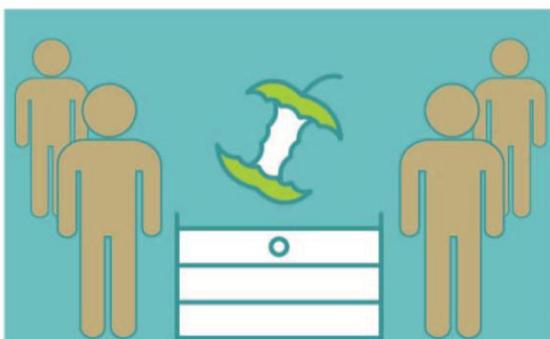


Réduisons nos déchets dans les Vosges



Déployer
la valorisation de proximité
des **BIODÉCHETS**
et **DÉCHETS VERTS**

Réduire
la **NOCIVITÉ**
des **PRODUITS**



Promouvoir
l'**ÉCO**
CONSOMMATION



Programme Local
de Prévention
des Déchets
**Ménagers
et Assimilés**
(PLPDMA)

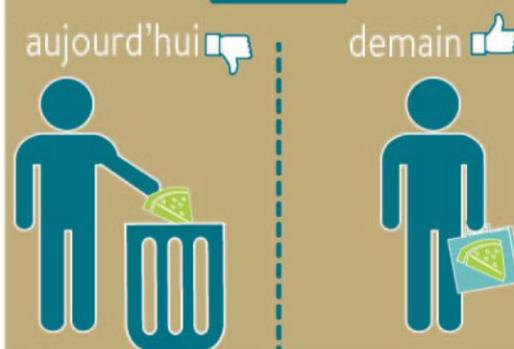


Renforcer le **RÉEMPLOI**
la **RÉUTILISATION**
la **RÉPARATION**

Réduire les **DÉCHETS**
des **ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES**



Lutter efficacement
CONTRE
LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE



/ SOMMAIRE

• Introduction	3
I. ÉVODIA : PRÉSENTATION	4
1 - La gestion des déchets ménagers dans les Vosges.....	4
2 - Les compétences d'Évodia	4
II. LA PRÉVENTION DES DÉCHETS DANS LES VOSGES.....	6
III. ÉTAT DES LIEUX QUANTITATIF : LA PRODUCTION DE DÉCHETS ET DES ÉVOLUTIONS ENVISAGEABLES	11
1 - Évolution de la production de déchets de 2010 à 2018.....	11
2 - Les MODECOM (Méthodologie de caractérisation des ordures ménagères).....	13
3 - La production de déchets en 2017 sur le département	18
4 - La production de déchets en 2017 par collectivité adhérente	23
IV. ETAT DES LIEUX QUALITATIF.....	24
1 - Réflexion concertée de la prévention des déchets sur le département	24
2 - Identification des acteurs et partenaires potentiels	25
V. LA PRÉVENTION DES DÉCHETS DE 2007 À 2019.....	27
1 - Le programme de réduction des déchets 2007-2009.....	27
2 - Le programme de réduction des déchets 2009-2013.....	27
3 - Territoire Zéro déchet zéro gaspillage 2014-2017.....	27
4 - Le programme de réduction des déchets 2017-2020.....	28
VI. LE PLPDMA 2020-2026.....	29
1 - Les objectifs stratégiques	29
2 - Les objectifs quantitatifs.....	29
3 - Les objectifs opérationnels	30
4 - La gouvernance.....	30
5 - Les actions	33
6 - Calendrier prévisionnel de mise en œuvre.....	74
7 - Les moyens à mettre en œuvre.....	76
ANNEXE 1 : Répartition de la production de DMA par flux entre 2010 et 2018	81
ANNEXE 2 : Répartition des DMA par collectivité adhérente en 2017	82
GLOSSAIRE	87

/ Introduction

Depuis 1996, Évodia, anciennement SMD (syndicat mixte pour la gestion des déchets ménagers et assimilés des Vosges), développe des actions pour réduire la production des déchets auprès des habitants.

Plusieurs programmes d'actions de prévention se sont succédés au fil des années avec toujours l'ambition d'accompagner les Vosgiens vers des changements de comportement. Le développement du compostage individuel et partagé, la lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration collective, la sensibilisation du grand public lors d'évènements phares font parties des actions les plus reconnues sur le territoire.

Pour que la réduction des déchets soit la plus efficace possible, Évodia s'est attaché à accompagner ses collectivités adhérentes dans le déploiement de ces actions de prévention et dans leur communication.

Fort de ces expériences, Évodia renouvelle son engagement vis-à-vis de la prévention des déchets mais cette fois-ci avec une plus grande ampleur : porter et mettre en œuvre le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

Par nos compétences et champs d'intervention, ce programme aura une portée départementale et répondra aux objectifs fixés par la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TEPCV) mais aussi par le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD).

Les objectifs d'Évodia en ce qui concerne la réduction des déchets sont ambitieux : réduire de 10% la production des déchets ménagers et assimilés à l'horizon 2031 par rapport à 2017.

Une fois n'est pas coutume, Évodia mobilisera ses collectivités adhérentes, ses partenaires historiques de la prévention des déchets et toutes les forces vives vosgiennes pour atteindre cet objectif.

Des travaux de concertation avec l'ensemble de ces acteurs ont permis d'aboutir à ce document qui reprend l'historique d'Évodia en termes de réduction des déchets, l'évolution des tonnages et présente les 6 axes d'actions qui ont été retenus.

Grâce aux contributions de nombreux acteurs, des actions concrètes ont permis d'alimenter ces 6 champs d'intervention et sont également présentés dans ce document.

Ce programme sera opérationnel dès janvier 2020 et s'échelonnera sur les 6 prochaines années.

Toute l'équipe d'Évodia et moi-même vous remercions de tout l'intérêt porté à ce projet d'avenir et d'envengure et de votre engagement pour contribuer à la réduction significative de nos déchets.

Benoît JOURDAIN, Président d'Évodia.

I. ÉVODIA : PRÉSENTATION

1 - La gestion des déchets ménagers dans les Vosges

Dans les Vosges, la gestion des déchets est scindée en deux parties :

- La collecte des déchets, qui est assurée par les communautés de communes / d'agglomération et les collectivités en charge de la collecte ;
- Le traitement des déchets, qui est assurée par Évodia, l'Établissement Vosgien d'Optimisation des Déchets par l'Innovation et l'Action.

Évodia intervient pour le compte des collectivités pour gérer les ordures ménagères, les déchets issus de la collecte sélective, et ceux déposés en déchèteries.

Cela représente 9 adhérents d'Évodia, répartis sur le département des Vosges en 1 communauté d'agglomération, 6 communautés de communes et 2 syndicats de collecte. L'ensemble de ces adhérents assurent la collecte des déchets sur leur territoire ainsi que la gestion des déchèteries.



Figure 1 : Collectivités adhérentes au 1er janvier 2017.

2 - Les compétences d'Évodia

Évodia assure depuis 1992, le traitement et la valorisation des déchets des ménagers.

À ce titre, il assure :

- Le pilotage des actions de prévention et communication,
- Le tri des déchets recyclables,
- La valorisation des déchets issus des déchèteries,
- La valorisation énergétique des ordures ménagères,
- L'enfouissement des déchets ultimes.

Depuis plus de 25 ans, Evodia s'engage dans une démarche responsable et engagée pour réduire la production de déchets en menant des actions de prévention et de communication. Labellisé « Territoire zéro déchet, zéro gaspillage » depuis 2014, Evodia inscrit son action et celles de ses partenaires dans une dynamique d'économie circulaire pour ainsi atteindre un objectif ambitieux : être un des premiers départements « 0% de déchet enfoui ».

Le maillage entre acteurs publics de la gestion des déchets et industries locales est au cœur d'une économie circulaire innovante et est créateur de richesses et d'emplois pour tout le territoire.

Sur 138 000 emplois que comptent les Vosges, 2 150 ETP sont liés à la gestion des déchets, toute activité confondue (collecte, transport, traitement, recyclage, valorisation...).

Pour exemple, 71% des papiers et des emballages triés dans les Vosges sont recyclés dans le département, et alimentent en matière première les six industriels du recyclage du territoire, participant ainsi au maintien et à la création d'emplois locaux.

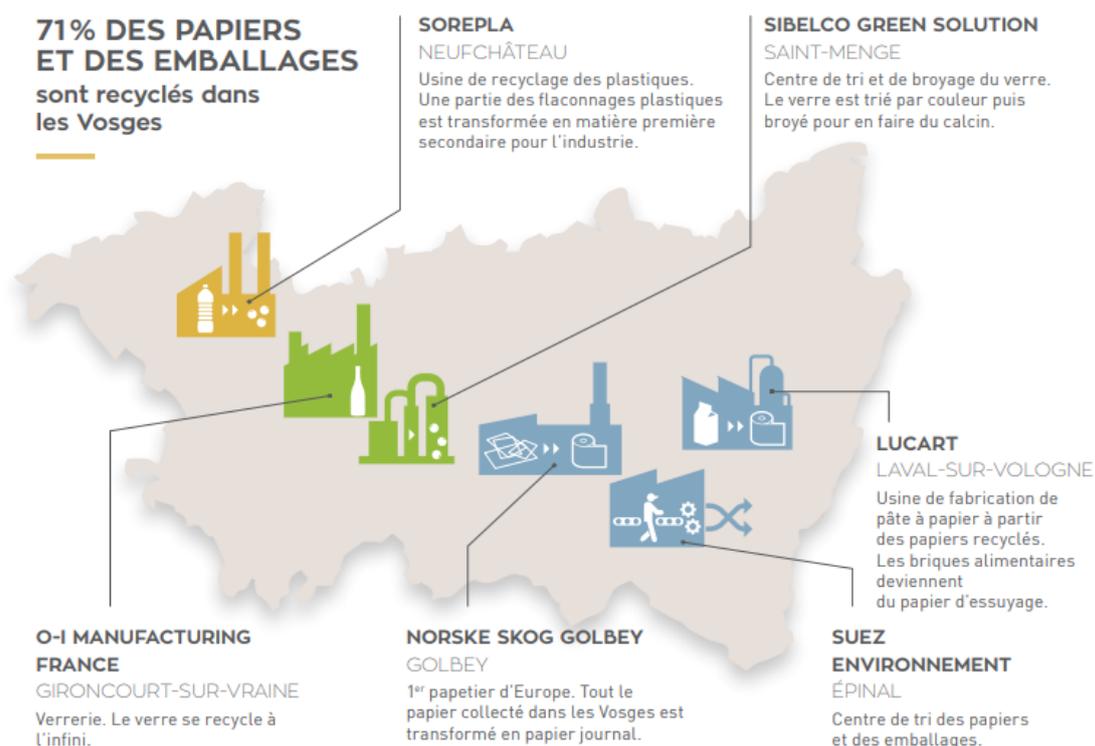


Figure 2 : Entreprises de recyclage des Vosges.

De même, les déchets issus des déchèteries s'inscrivent dans plusieurs filières de valorisation énergétique ou de réutilisation de matières premières.

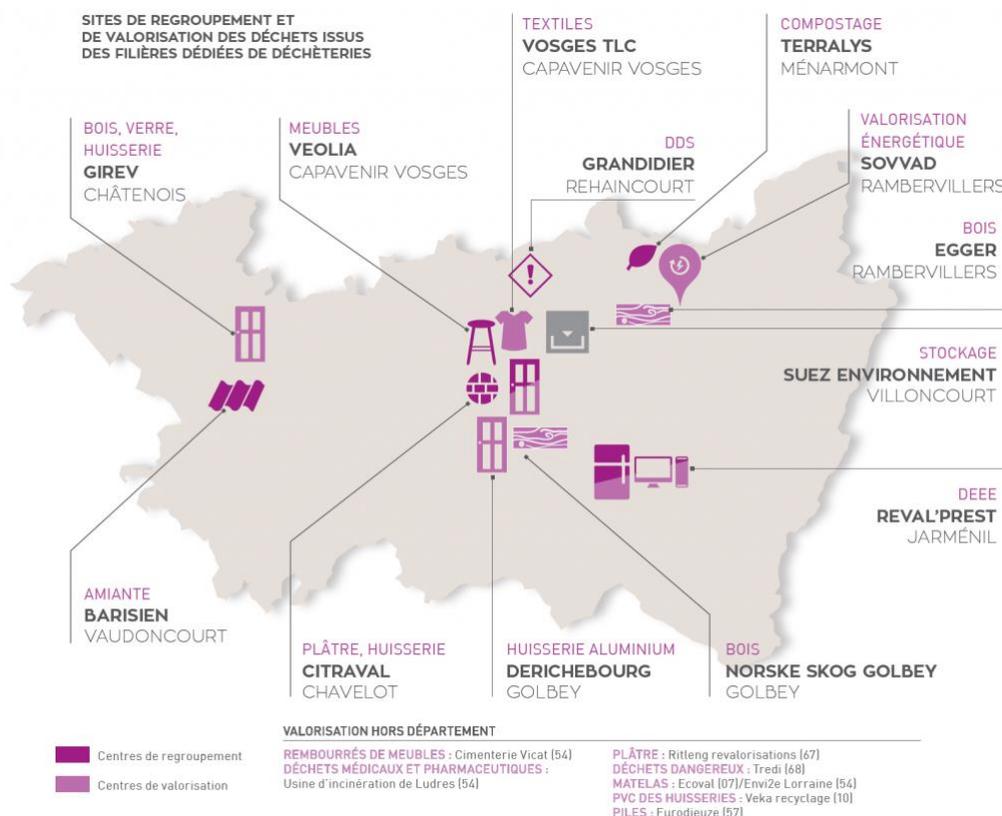


Figure 3 : Entreprises de recyclage des Vosges.

II. LA PRÉVENTION DES DÉCHETS DANS LES VOSGES

1 - La prévention des déchets : de quoi parle-t-on ?

a. Définition de la prévention des déchets :

La prévention des déchets est définie par la loi dans l'article L541-1-1 du Code l'Environnement comme « toutes mesures prises avant qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet, lorsque ces mesures concourent à la réduction d'au moins un des items suivants :

- La quantité de déchets générés, y compris par l'intermédiaire du réemploi ou de la prolongation de la durée d'usage des substances, matières ou produits ;
- Les effets nocifs des déchets produits sur l'environnement et la santé humaine ;
- La teneur en substances nocives pour l'environnement et la santé humaine dans les substances, matières ou produits ; »

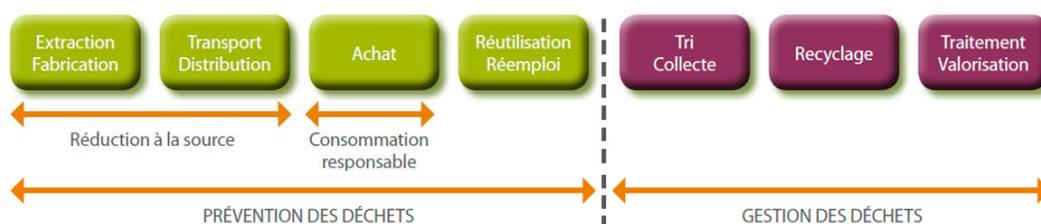


Figure 4 : Définition de la prévention vs gestion des déchets.

La prévention des déchets fait partie intégrante de l'économie circulaire. Cette dernière représente un modèle économique dont l'objectif est de produire des biens et des services de manière durable, en limitant la consommation et les gaspillages de ressources (matières premières, eau, énergie) ainsi que la production des déchets.

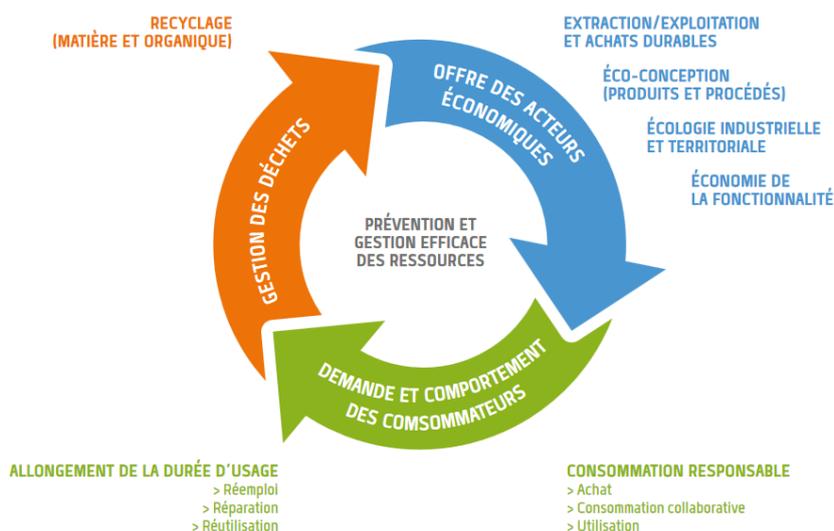


Figure 5 : Définition de l'économie circulaire.

Cette notion contient également l'idée que les nouveaux modèles de production et de consommation liés à l'économie circulaire peuvent être générateurs d'activités et de création d'emplois durables et non délocalisables. »

b. Contexte réglementaire

La croissance économique et démographique couplée aux progrès technologiques, l'évolution des modes de vie et des habitudes de consommation ont eu une incidence forte sur l'augmentation de la quantité de déchets produite par les ménages. La production d'ordures ménagères par français a ainsi doublé en quarante ans. La législation a donc progressivement accompagné cet accroissement de déchets afin de les traiter de la meilleure manière qu'il soit pour l'environnement et l'économie.

« LE MEILLEUR DECHET EST CELUI QUE L'ON NE PRODUIT PAS »

Plan National de Prévention des Déchets 2004-2012

- Comportant trois volets :
 - mobiliser des acteurs
 - agir dans la durée
 - suivre des actions

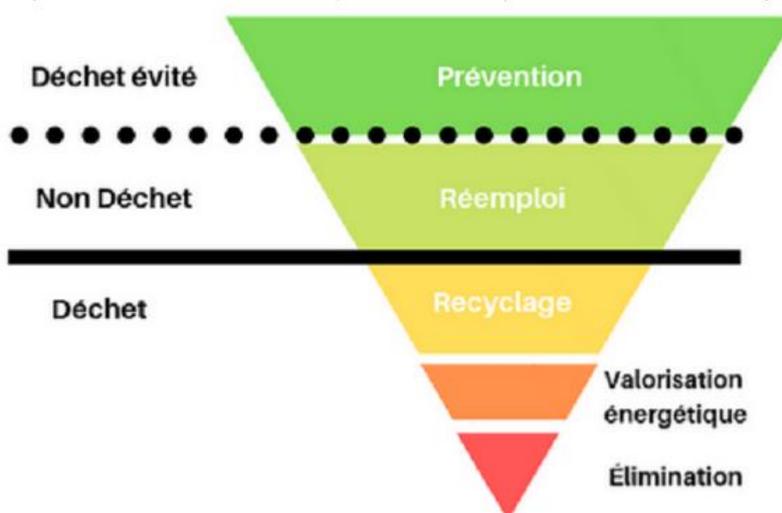
Loi Grenelle 1 (03/08/2009)

- Relance une politique axée en priorité sur la prévention des déchets, en promouvant notamment l'écoconception des produits
- Fixe des objectifs de réduction de la production de déchets ménagers et assimilés et la généralisation des plans et programmes locaux.

Loi Grenelle 2 (13/07/2010)

- Définition d'un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) au plus tard au 1er janvier 2012 par les collectivités territoriales responsables de la collecte ou du traitement des déchets ménagers et assimilés.

L'article L. 541-1 II du code de l'environnement donne la priorité à la réduction des déchets et instaure une hiérarchie des modes de traitement.

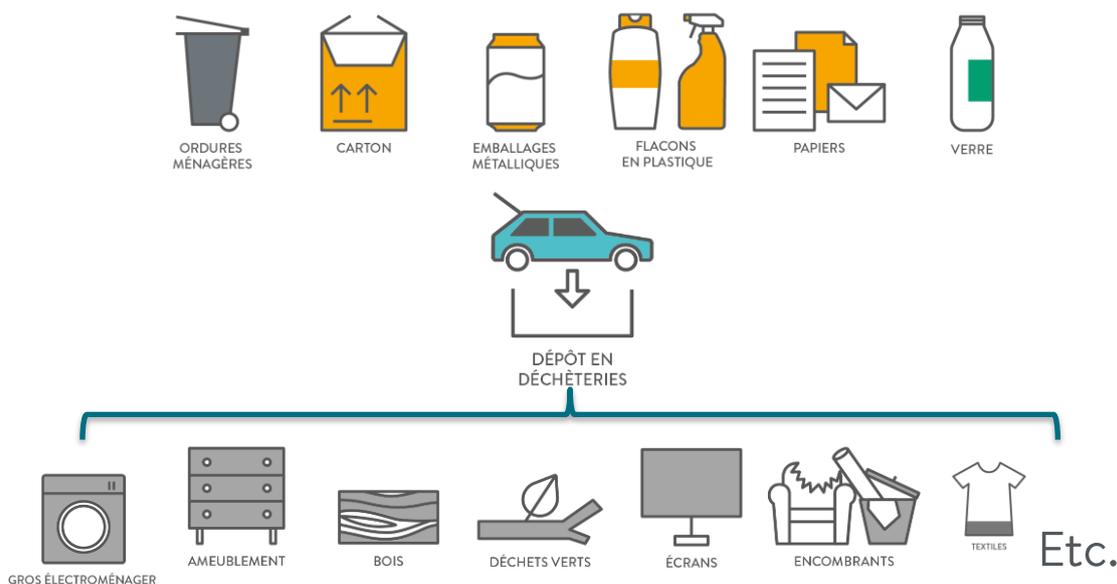


2 - Les programmes de réduction des déchets : quelles sont les obligations ?

L'élaboration des Programmes Locaux de Prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2012, conformément à l'article L. 541-15-1 du code de l'environnement. Le décret n° 2015-662 du 10 juin 2015 précise le contenu et les modalités d'élaboration des PLPDMA.

a. Les types de déchets concernés :

Les « déchets ménagers et assimilés », autrement appelés les DMA concernent :



De manière plus générale, les DMA sont les déchets pris en charge par le service public, soit en porte-à-porte (ordures ménagères, collecte sélective), soit en point d'apport volontaire (bacs de verre ou d'emballages recyclables, déchèteries).

Quelques professionnels sont collectés par les collectivités adhérentes ou déposent dans l'une des déchèteries du territoire. Ceux-ci sont donc concernés par ce programme. En revanche, de nombreuses industries font appel à des prestataires privés pour la gestion de leurs déchets. Au sens de la loi, ils ne sont donc pas concernés par le PLPDMA.

Déchets Ménagers et Assimilés (déchets produits par les ménages et les activités économiques collectés par le Service Public de Prévention et de Gestion et des déchets)		
Déchets Occasionnels (encombrants, déchets verts, déblais, gravats,...)	Déchets « de routine » = ordures ménagères et assimilées	
	Déchets collectés en mélange (poubelles ordinaires) = Ordures Ménagères Résiduelles	Déchets collectés sélectivement, soit en porte à porte, soit en apport volontaire

Figure 6 : Définition des types de déchets.

b. Le Programme Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) :

Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) relève de la compétence de la Région Grand Est et celui-ci a été élaboré en concertation avec les acteurs concernés : le Conseil Régional, l'État, les collectivités, les organismes publics, les entreprises, les éco-organismes et les associations agréées de protection de l'environnement.

Ce Plan a pour vocation d'orienter et coordonner l'ensemble des actions menées tant par les pouvoirs publics que par les organismes privés afin d'améliorer la prévention, le recyclage et la valorisation des déchets ménagers et assimilés, et professionnels, produits sur le territoire. Le Plan fixe des objectifs aux horizons 2025 et 2031 et repose sur 3 axes majeurs qui s'inscrivent dans une dynamique de maîtrise des impacts sur l'environnement et dans le sens de la réglementation : »¹

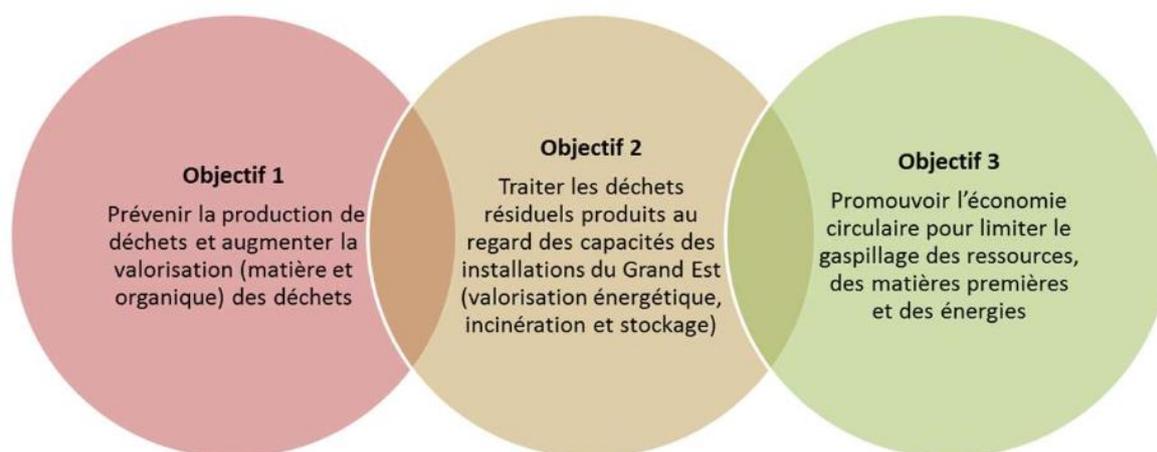


Figure 7 : Objectifs du PRPGD.

III. ÉTAT DES LIEUX QUANTITATIF : LA PRODUCTION DE DÉCHETS ET DES ÉVOLUTIONS ENVISAGEABLES

1 - Évolution de la production de déchets de 2010 à 2018

D'un point de vue global, on constate une forte variation de la production des déchets ménagers et assimilés (DMA) entre 2010 et 2018, avec une baisse de plus de 5% jusqu'en 2015, puis une augmentation aboutissant à un tonnage au même niveau qu'en 2010. Cela s'explique principalement par la mise en place de filières en déchèteries, la bonne appropriation de l'outil par les ménages et le transfert de tonnages dans le cadre de la redevance incitative sur certains territoires.

Tableau 1 : Production de DMA sur les Vosges de 2010 à 2018.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
TOTAL DMA	199 208	199 757	195 055	190 304	189 121	186 897	186 832	188 758	195 659
Kg/hab	506,20	507,63	495,91	484,34	482,06	478,18	480,36	487,24	507,61
Evolution N+1		0,28%	-2,31%	-2,33%	-0,47%	-0,81%	0,46%	1,43%	4,18%
Evolution depuis 2010		0,28%	-2,03%	-4,32%	-4,77%	-5,54%	-5,10%	-3,75%	0,28%

La répartition des DMA par flux est présentée en *annexe 1*.

La production des ordures ménagères résiduelles (OMR), est, elle, en constante diminution. En effet, l'objectif de 215kg d'OMR par habitant en 2017 a largement été atteint et l'évolution se poursuit.

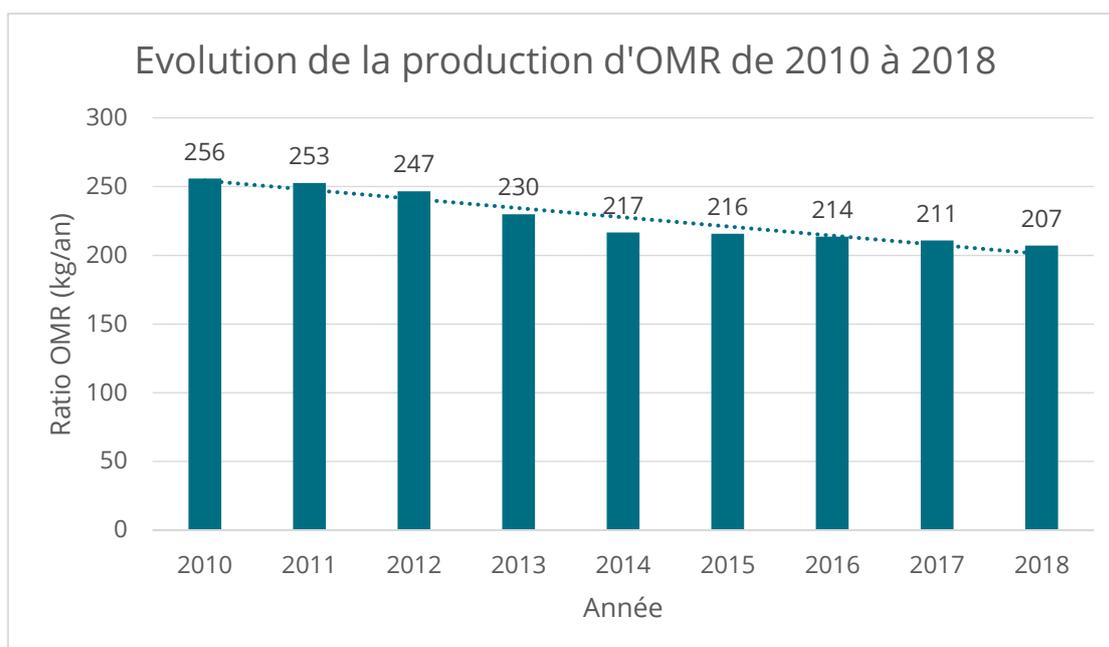


Figure 8 : Evolution de la production d'OMR en kg/hab.

Cette diminution peut s'expliquer par le passage de quelques collectivités en redevance incitative (cela représentait 21.7% de la population en 2016) et l'amélioration du geste de tri. Cependant, 15% de cette réduction s'explique par un transfert des déchets recyclables vers la collecte sélective (tendance à confirmer avec les résultats du prochain MODECOM). Une autre part de cette réduction a également été transférée vers quelques filières de déchèteries (textiles, meubles, plâtre, huisseries...).

Les programmes de réduction des déchets mis en place depuis 2008 ont potentiellement contribué à la réduction globale des OMR.

La collecte sélective a augmenté entre 2010 et 2018, démontrant l'efficacité des dispositifs, des campagnes de communication et des actions en faveur du tri.

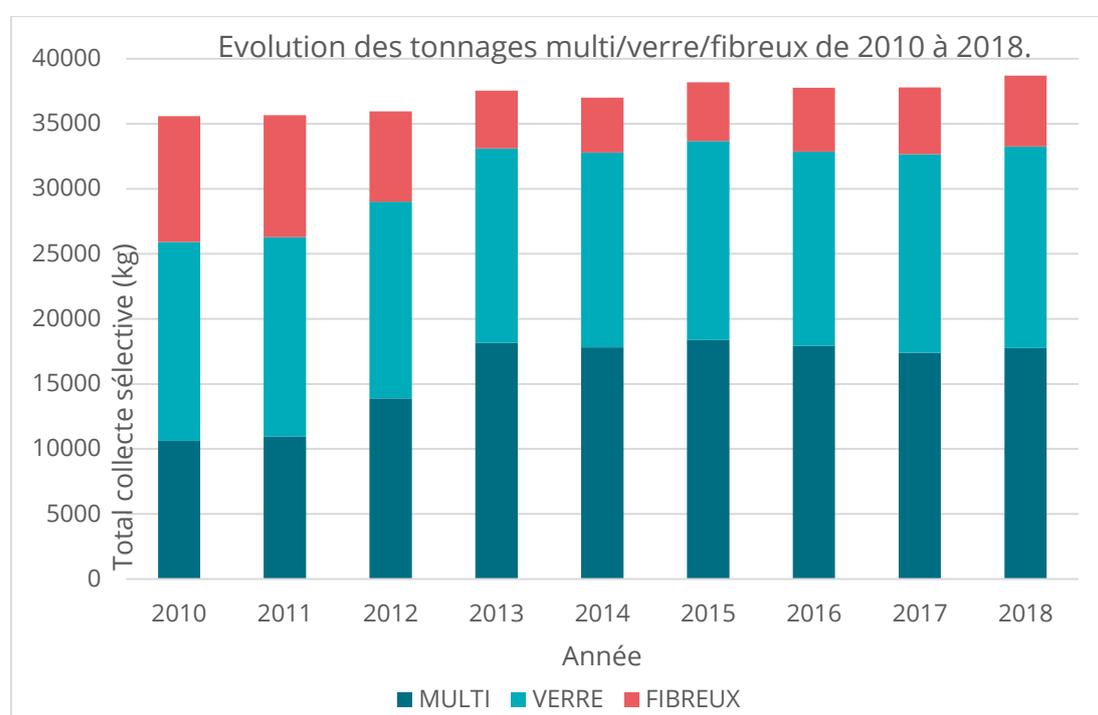


Figure 9 : Evolution des ordures ménagères assimilés (OMA) de 2010 à 2018.

De manière plus générale, la production d'ordures ménagères et assimilées (OMA) a réduit de 11% entre 2010 et 2018.

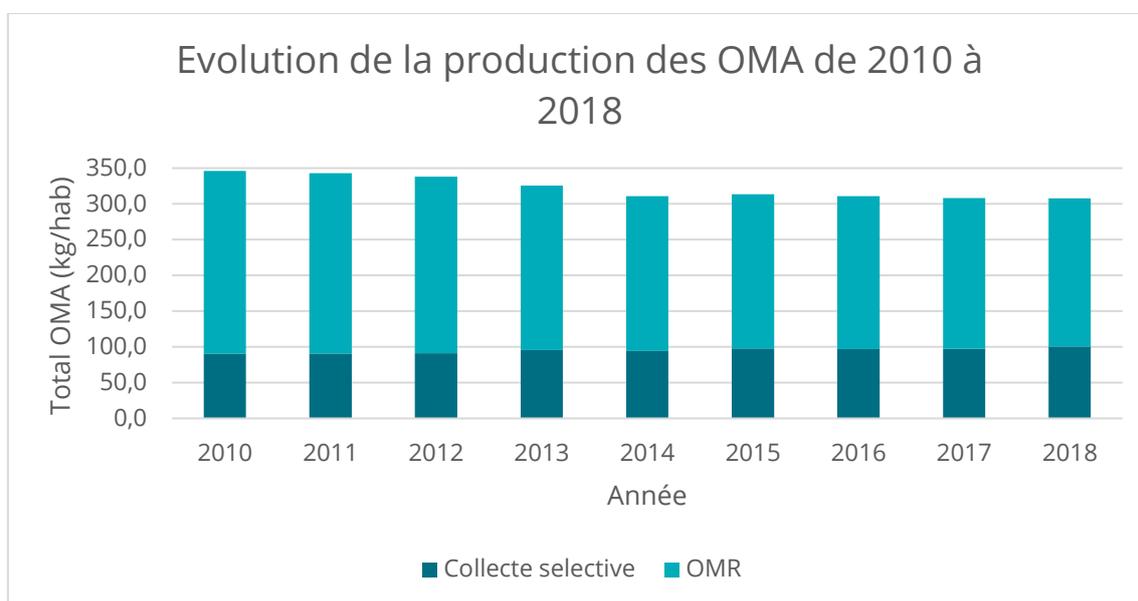


Figure 10 : Evolution de la production d'OMA de 2010 à 2018.

L'ensemble de ces résultats confirme donc l'amélioration du geste de tri et l'impact de la prévention des déchets sur les flux qui ont été visés.

2 - Les MODECOM (Méthodologie de caractérisation des ordures ménagères)

a. Le dernier MODECOM : 2016

En 2016, Évodia a souhaité poursuivre sa démarche d'optimisation en matière de gestion des déchets ménagers et assimilés engagée depuis de nombreuses années. Une nouvelle campagne de caractérisation des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) de l'ensemble du département a donc été effectuée et faisait suite à celles réalisées en 2008 et 2012. Cette caractérisation consiste à prélever un nombre défini de sacs d'ordures ménagères provenant de différentes typologies d'habitats déterminées en amont, et d'analyser précisément son contenu. Ces prélèvements sont effectués sur les sites d'arrivée des camions et proviennent des différentes collectivités adhérentes.

Cela permet d'obtenir une représentation fidèle de la situation du territoire du point de vue de la composition des ordures ménagères résiduelles et assimilées.

Cette caractérisation a révélé un ratio d'OMR de 218 kg/habitant, en-dessous de la moyenne nationale de 2013 (268 kg/hab.).



Photo 1 : Chiffres clés du MODECOM 2016.

On retient de cette opération :

- Une part de déchets fermentescibles (30%) plus faible que la moyenne nationale avec 19,4% de déchets alimentaires (41 kg/hab./an), 2,9% de produits alimentaires non consommés (6,2 kg/hab./an) et 4,4% de déchets de jardin (9,3 kg/hab./an) ;
- Une part importante de plastiques (18,9%) dont une part conséquente de films plastiques (10% ; 21,2 kg/hab./an) ainsi que 1,7% de plastiques actuellement ciblés par une collecte séparée (3,6 kg/hab./an) ;
- 8% de papiers (16,9 kg/hab./an) dont 2,6% d'imprimés non sollicités (5,4 kg/hab./an) ;

Au total, cela représente donc 97 kg/hab./an (46%) de déchets qui pourraient être évités et qui pourraient faire l'objet d'actions spécifiques.



Photo 2 : Pistes de réduction de déchets proposées suite au MODECOM.

b. Comparaison des résultats avec les précédentes campagnes

Évodia est extrêmement actif et innovant dans le domaine de la gestion des déchets de son territoire et, pour valider ses choix et orientations dans le domaine, s'est doté depuis 2008 d'un suivi de la composition des OMR. Ainsi, les campagnes de caractérisation en 2008 et 2012, ont permis de comparer précisément l'évolution des ordures ménagères.

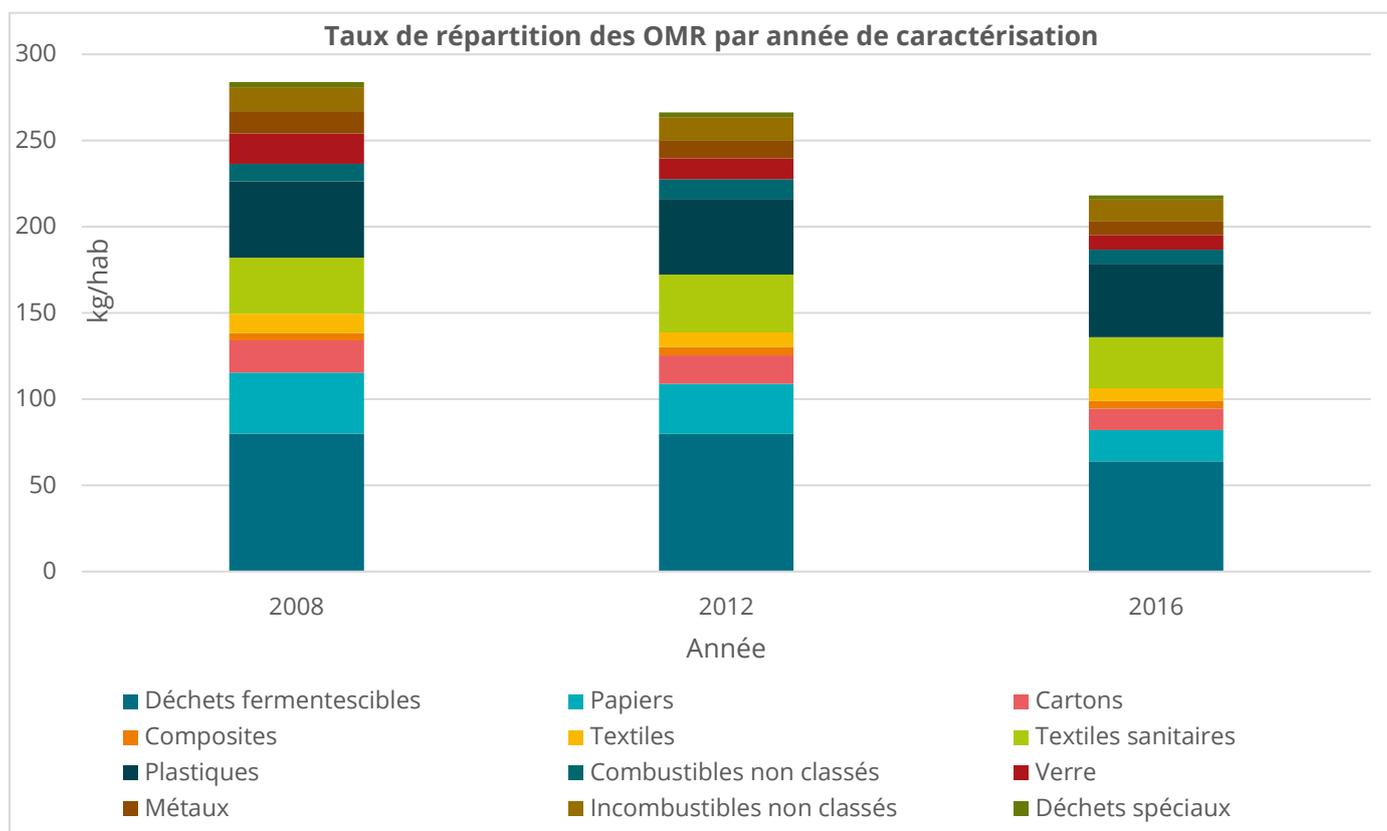


Figure 11 : Taux de répartition des OMR par année de caractérisation.

Depuis 2008, la production d'OMR a tendance à diminuer. Elle est passée de 266kg/hab/an en 2012 à 212kg/hab/an en 2015 soit une diminution de 54 kg/hab/an, représentant 20,3% de baisse. Cette baisse de ratio est observable à l'échelle du territoire national (baisse 7% entre 2011 et 2013) et est certainement accentuée à l'heure actuelle. À cela s'ajoute la mise en place de tarifications incitatives sur le territoire engendrant une baisse parfois importante des ratios d'OMR.

c. Comparaison de la campagne 2016 avec la moyenne nationale

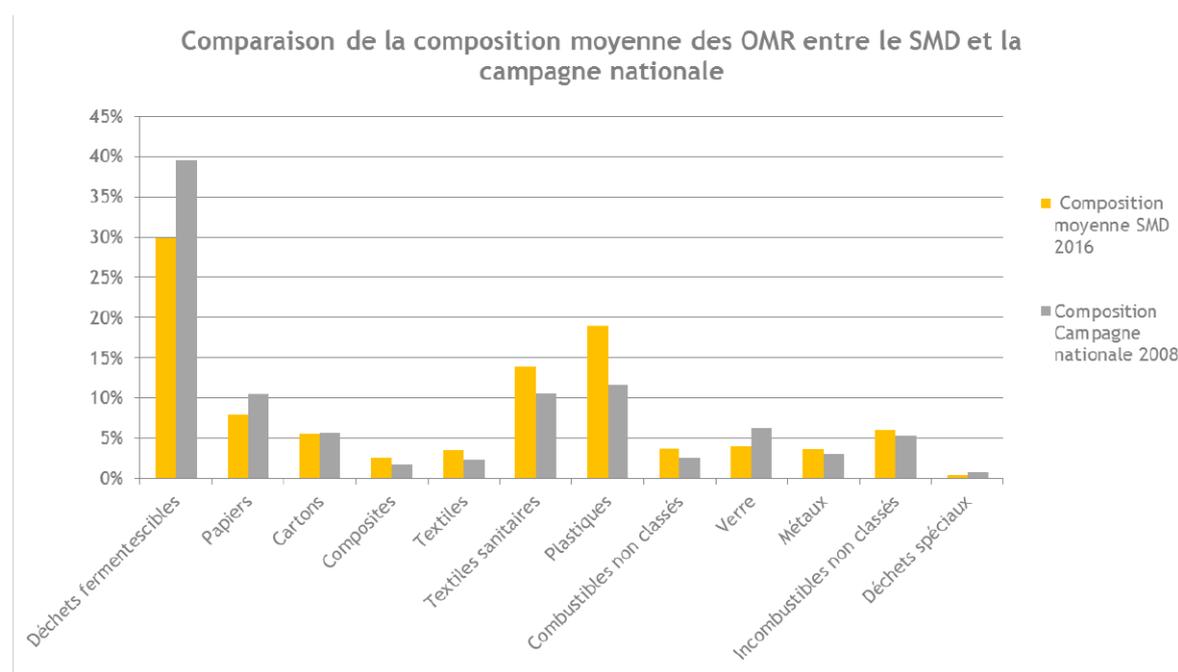


Figure 12 : Comparaison de la composition moyenne des OMR entre la campagne vosgienne et la campagne nationale.

Cette comparaison se base sur la répartition en pourcentage des différentes catégories triées et plusieurs points peuvent être relevés :

- La part de déchets fermentescibles dans les OMR est beaucoup plus faible sur le territoire d'Évodia (29,9%) que sur la moyenne nationale (39,6%). Cette différence de -9,6% se retrouve au niveau des déchets alimentaires (-9,8%), mais également sur les autres sous-catégories dans une moindre mesure ;
- De même, on retrouve moins de papier (-2,5%) dans la composition moyenne d'Évodia que celle nationale ;
- A contrario les textiles sanitaires et les plastiques sont en quantités plus importantes dans la poubelle vosgienne à savoir : 3,2% de textiles sanitaires en plus par rapport à la composition nationale ; 7,3% en plus de plastiques essentiellement dus à 5,6% de films plastiques en plus et 1,1% d'autres emballages plastiques.
- La part des verres est moins importante dans les OMR d'Évodia (-2,3%) et provient en majeure partie des emballages en verre qui sont moins représentés (-2,2%) que dans la moyenne nationale.

En comparant le ratio de collecte des OMR d'Évodia avec celui de la moyenne nationale, on constate, qu'avec 218 kg/habitant en 2015, Évodia est en-dessous de la moyenne nationale qui s'élève à 268 kg/habitant/an.

3 - La production de déchets en 2017 sur le département

L'année 2017 sera l'année de référence pour le PLPDMA. Les objectifs quantitatifs ont donc été calculés sur cette base et il convient alors d'étudier la production de déchets ménagers et assimilés (DMA) en détail. Cela permettra de suivre l'évolution de l'ensemble du programme, flux par flux, et collectivité par collectivité.

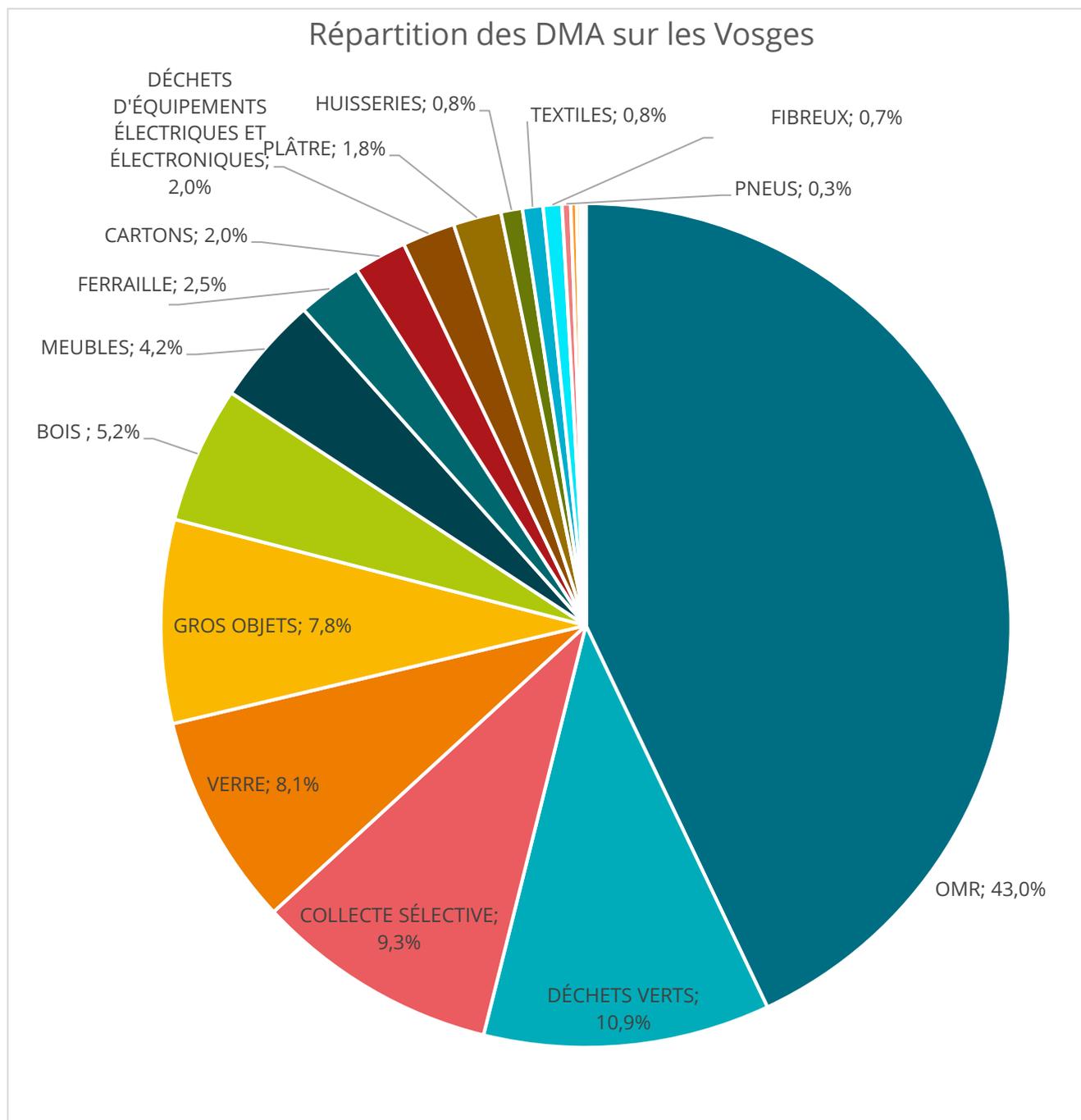


Figure 13 : Répartition des DMA sur les Vosges.

Cette analyse des tonnages en 2017 permet de constituer une base pour l'orientation des actions de prévention et donc les flux à privilégier :

LES ORDURES MENAGERES, représentent la part de déchets la plus importante de production avec 43% de l'ensemble des déchets ménagers et assimilés. Il est alors intéressant de mettre ces résultats en parallèle du dernier MODECOM afin de cibler encore plus précisément les flux à réduire dans les OMR. Ainsi, les actions de réduction doivent porter en priorité sur :

- La production de biodéchets qui représente 61kg par Vosgien sur une année, dont 10kg de produits non consommés, et les 9kg de déchets de jardin.
- Les plastiques non recyclables, représentant 38kg de la poubelle d'ordures ménagère d'un habitant.
- Les textiles sanitaires, présents à hauteur de 30kg par habitant, présentent également un grand potentiel de réduction. Parmi ces textiles sanitaires, 17kg par habitant sont des couches jetables.

LES DÉCHETS ISSUS DE LA COLLECTE SÉLECTIVE (verre, fibreux, multiflux) représentent, la deuxième production de déchets la plus importante dans les DMA. La sensibilisation à l'éco-consommation est alors la thématique la plus cohérente afin de réduire ces flux : réduction des emballages, achats responsables, promotion du vrac et du « faire soi-même » etc.

LES DÉCHETS ISSUS DES FLUX DE DÉCHÈTERIES :

Ces résultats permettent d'évaluer les flux de déchèteries les plus importants et donc là où il y a un potentiel non négligeable de réduction des déchets ménagers et assimilés (DMA).

Les apports de déchets verts en déchèterie représentent 10% de l'ensemble de la production de déchets ménagers et assimilés. C'est également la part la plus importante des flux de déchèterie. Ce gisement ne pourra être réduit que par des actions de promotion du jardinage au naturel et de gestion différenciée des espaces verts. Les déchets verts des communes faisant partie de ces tonnages, ils devront constituer, en plus des particuliers, une cible prioritaire. Un lien fort avec nos collectivités adhérentes devra donc être mis en place afin de pouvoir accéder aux agents communaux.

De manière générale, il conviendra d'établir une communication efficace à propos des intérêts de la réutilisation des déchets verts, ainsi qu'un accompagnement afin de donner la possibilité matérielle de broyer ces végétaux et de pratiquer le jardinage au naturel (broyeur, tondeuse ou kit mulching par exemple).

Trois autres flux de déchèterie se démarquent particulièrement dans la production des déchets ménagers assimilés sur le département :

- Les gros objets (encombrants, tout venant) : 8%
- Le bois : 5%
- Les meubles : 4%

Ces trois filières ont le point commun de pouvoir être réduites par le réemploi, la réutilisation et la réparation. Dans une moindre mesure, les « ferrailles » et les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), représentant respectivement 2.5% et 2% de la production vosgienne de DMA, sont également concernés par ces actions de réduction (les vélos arrivants, entre autres, dans les bennes ferrailles).

DETAILS DES BENNES « GROS OBJETS » ET « BOIS » :

Les « Gros Objets » ou « Tout-venant », ainsi que les bennes « bois », ont fait l'objet d'une caractérisation en 2015.

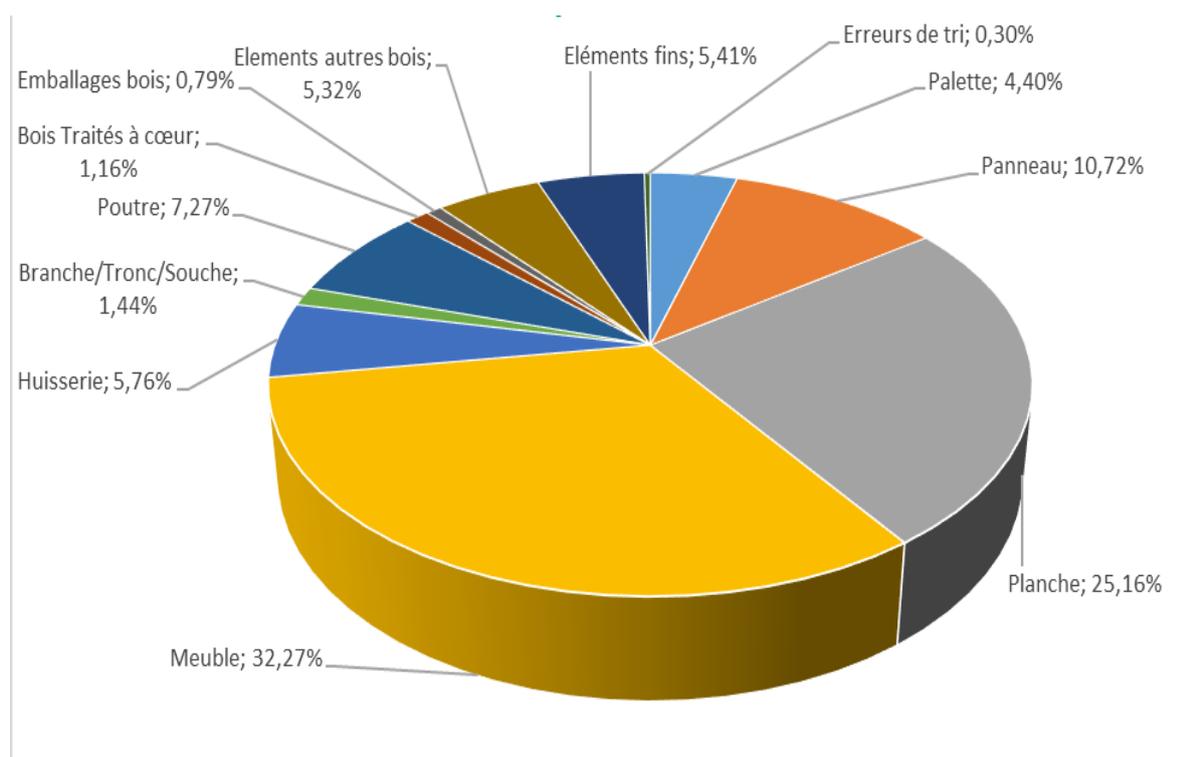


Figure 14 : Composition de la benne « bois ».

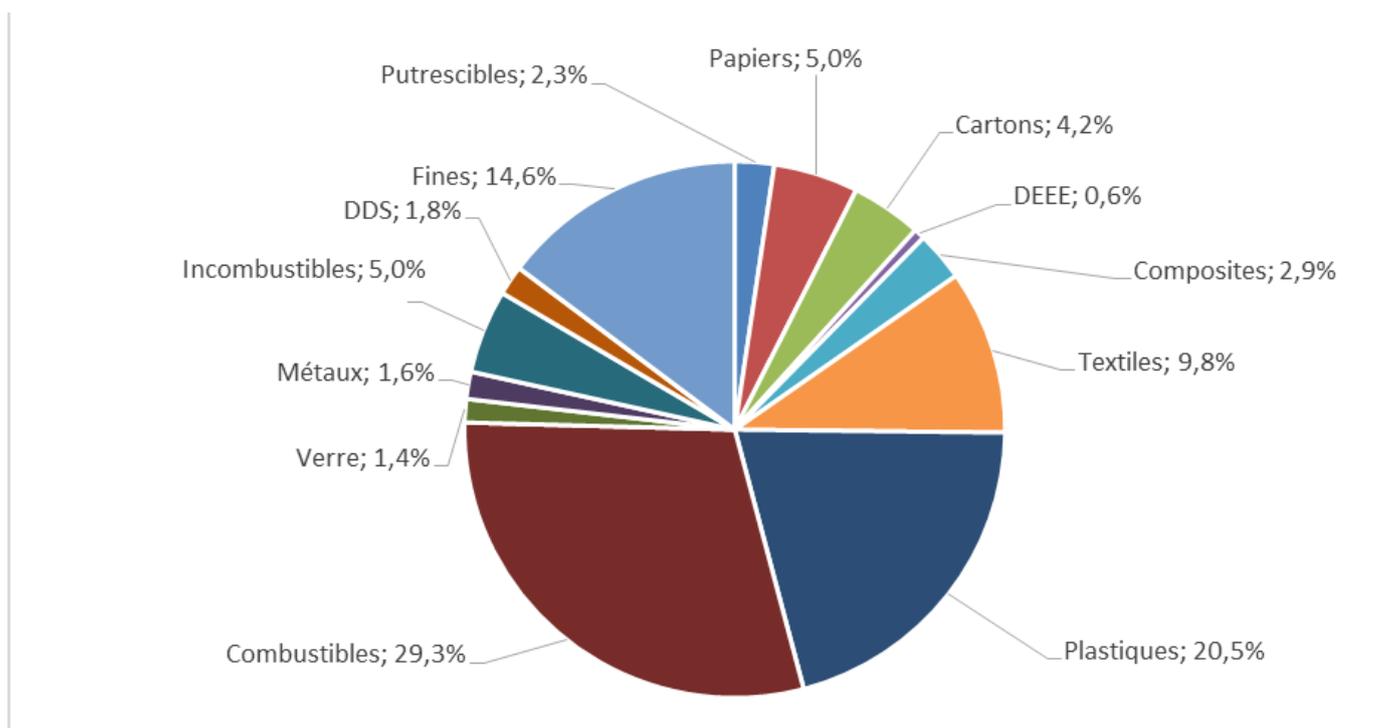


Figure 15 : Composition de la benne « Tout-venant ».

Précisions à propos de la figure 17 :

Combustibles : 29,3% dont 12,2% d'autres combustibles (moquette, linoléum), 6% de sacs de bricolage, 5,7% de sacs d'OMR et 3,1% de bois

Plastiques : 20% dont 11,9% d'autres plastiques et 5,4% des films plastiques

Textiles : 9,8% dont 7,1% de vêtements et 2,7% de textiles d'ameublement ;

LES DECHETS PROVENANT DES PROFESSIONNELS sont inclus dans ces tonnages mais sont gérés par SOVODEB.

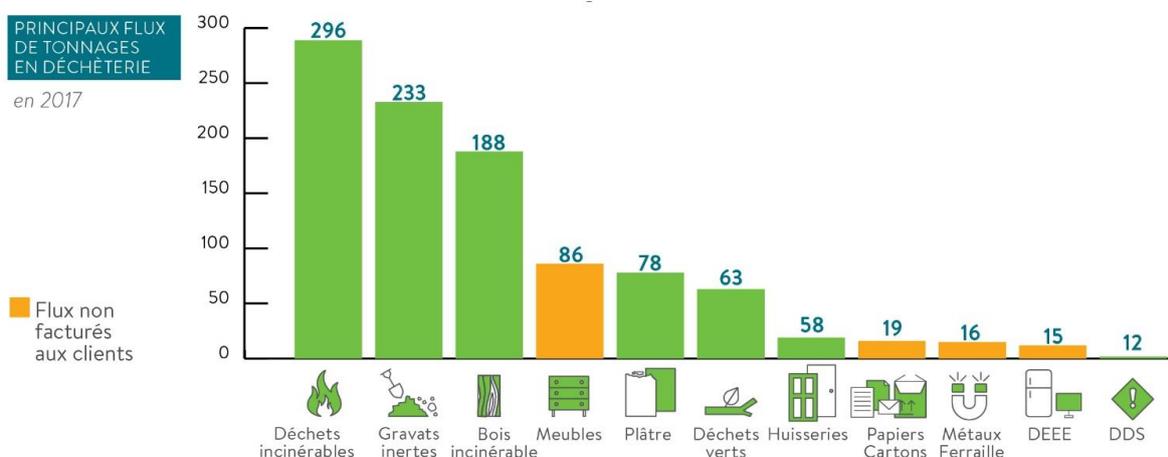


Figure 16 : Principaux flux de tonnages en déchèterie en 2017.

En 2017, 1 066 tonnes de déchets de professionnels ont transité par les déchèteries du département. Parmi eux, 233 tonnes de gravats sont exclues des « DMA ».

Les « déchets incinérables » correspondent aux bennes « tout-venant » et sont constitués de la même manière que décrit précédemment. Les pistes de réduction sont donc identiques, de même que pour le bois, les meubles et les déchets verts. Cependant, en étudiant la répartition selon les catégories socio-professionnelles présentées ci-dessous, les interlocuteurs et publics relais seront différents de ceux des particuliers. Ainsi, la nécessité de travailler en collaboration avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA), la Chambre de Commerce et de l'Industrie (CCI) ou encore les différentes fédérations de métiers se justifie tels que la CAPEB ou la fédération du BTP par exemple.

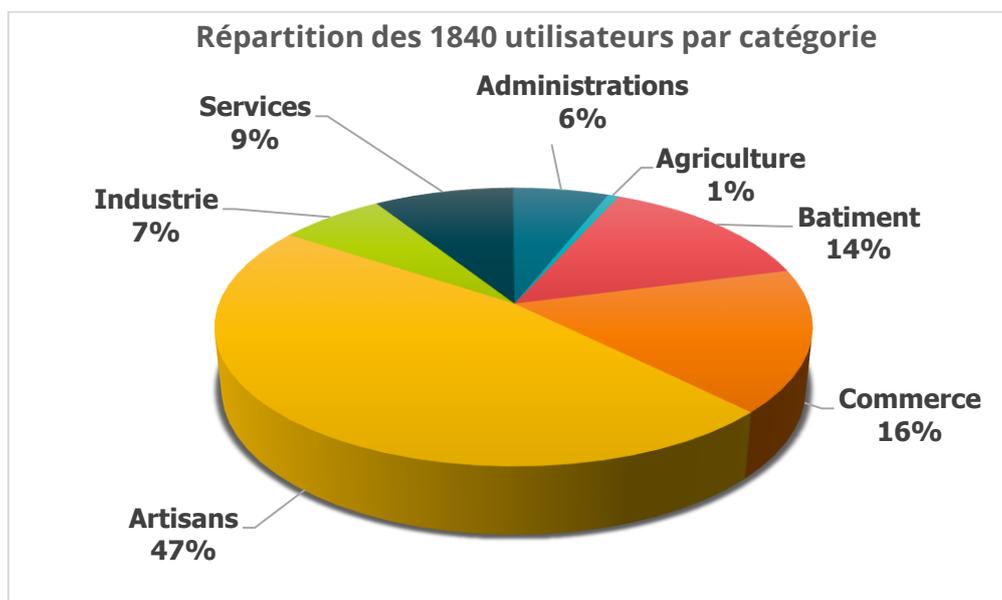


Figure 17 : Répartition des utilisateurs des déchèteries par catégorie.

Cette étude de la production de déchets ménagers et assimilés sur le département permet d'identifier les objectifs opérationnels de ce programme de réduction. Six axes ont été définis et sont présentés au chapitre VI.3. *Objectifs opérationnels.*

4 - La production de déchets en 2017 par collectivité adhérente

Tableau 2 : Production globale de DMA par collectivité adhérente.

	GLOBAL (tonnes)	Population	Ratio (kg/hab)
CC HAUTES VOSGES	21 711,90	38 478	564,27
CC OUEST VOSGIEN	12 603,59	24 372	517,13
CA SAINT-DIE	39 010,72	78 995	493,84
SICOVAD	77 023,16	157 885	487,84
CC TERRE D'EAU	9 158,21	18 880	485,07
CC BALLONS DES HAUTES VOSGES	7 381,43	15 821	466,56
CC DE LA REGION DE RAMBERVILLERS	6 372,27	14 175	449,54
CC MIRECOURT DOMPAIRE	5 445,08	13 808	394,34
SICOTRAL	9 199,22	24 986	368,18
Total	187 905,58	387 400	485,04

Afin d'être efficace dans la réduction de la production de déchets ménagers et assimilés, il conviendra d'adapter les actions déployées en fonction des territoires. En effet, chaque collectivité a ses spécificités, notamment liées aux différentes typologies d'habitat présentes sur le département. Ainsi, l'analyse de la répartition de la production de DMA sur chaque territoire permettra de prioriser les actions à mettre en œuvre.

La visualisation de la répartition des DMA par collectivité adhérente est présentée en annexe 2.

IV. ETAT DES LIEUX QUALITATIF

1 - Réflexion concertée de la prévention des déchets sur le département

Les fusions des collectivités, parfois complexes, et les nombreux changements dans les soutiens financiers ont renforcé le besoin et l'envie de créer un lien plus fort entre Évodia et ses adhérents. De plus, Les enjeux de réduction des déchets demandent une grande efficacité dans la mise en œuvre des actions et dans la façon de piloter ce programme. Cela doit répondre aux attentes de chacun, permettant le portage d'un programme efficace et approprié par toutes les collectivités adhérentes.

C'est pourquoi la préparation de ce PLPDMA s'est faite en lien étroit avec l'ensemble de nos collectivités adhérentes.



Photo 3 : Première réunion d'élaboration du PLPDMA avec les adhérents.

La priorité a été donnée, dès les premiers travaux d'élaboration, à la réflexion collective, à l'échange et à l'écoute de chacune des parties.

La Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES, rôle et composition au chapitre VI) ainsi que l'ensemble des techniciens des collectivités en lien avec la prévention furent invités à deux journées consacrées à l'élaboration du PLPDMA en octobre et décembre 2018. Chaque collectivité était représentée lors de ces deux réunions.

L'objectif était de présenter la vision d'Évodia par rapport à ce PLPDMA, et de la confronter aux problématiques de chacun. Elus et techniciens ont donc eu l'opportunité de réagir, donner leur avis et apporter des modifications à ce qui a été proposé.

La méthode de travail :

Afin de parvenir à une stratégie de réduction des déchets répondant aux différents objectifs, il était important d'arriver à une vision commune de l'organisation de la prévention des déchets actuelle sur le département des Vosges.

Le groupe de travail a donc, dans un premier temps, étudié les 5 grandes thématiques abordées dans le programme actuel de prévention des déchets.

Ensuite, ce même type d'analyse a été établi concernant l'organisation et la dynamique générale de la prévention des déchets sur le département des Vosges. Cette analyse a d'abord été réalisée par Évodia afin de constituer une base de réflexion pour les adhérents. Chacun a ainsi eu l'opportunité de s'exprimer face à ces constats, et de se confronter à leurs propres problématiques.

Cette concertation et les nombreux échanges qu'elle a suscités étaient nécessaires et le constat devra être pris en compte pour toute la durée de la mise en œuvre opérationnelle du PLPDMA. Ce travail a également permis d'établir la stratégie à appliquer (présentée au chapitre VI.1) pour conduire ce PLPDMA et le rendre efficace.

2 - Identification des acteurs et partenaires potentiels

La mise en place d'un tel programme de réduction des déchets, avec les objectifs ambitieux qu'il inclut, requiert un déploiement des partenariats.

Chaque personne et structure identifiée est importante dans le déploiement du programme, tant par leur cœur de métier que par leur potentiel à devenir des publics relais.

Afin d'arriver à une liste la plus exhaustive possible, chaque collectivité adhérente fut invitée à compléter la liste préétablie par Évodia. Celle-ci pourra évidemment évoluer au fur et à mesure de la mise en œuvre du PLPDMA.

Les structures identifiées et listées dans le tableau ci-dessous ont d'abord été invitées à une journée de travail concernant la réflexion des actions à déployer. La possibilité d'intégrer un nouveau collègue dans la CCES leur a ensuite été proposée afin de participer à l'évaluation et l'évolution de ce programme. Enfin, un point d'honneur sera mis sur leur intégration aux actions les concernant tout au long du PLPDMA.

Tableau 3 : Liste des partenaires et acteurs pressentis du territoire.

COLLECTIVITES ET ORGANISMES INSTITUTIONNELS	Conseil Départemental des Vosges (avec différenciation des services)	Conseil Régional Grand Est	PNR des Ballons des Vosges	ADEME
	PETR	CRESS	ARS	DSDEN
	Agence de l'eau Rhin Meuse	SCOT	Etc.	
RESEAUX PROFESSIONNELLS ET DE FORMATION	CCI (Chambre de commerce et de l'industrie)	CMA (chambre des métiers et de l'artisanat)	Chambre d'agriculture	UMIH (Union des métiers de l'industrie et de l'hôtellerie)
	AFPA	GRETA	Pôle Emploi	DRAAF
	Planète Légumes	Etc.		
ASSOCIATIONS D'ÉDUCATION A L'ENVIRONNEMENT	Etc Terra	Les Petits Débrouillards 88	Etc.	
TISSU ASSOCIATIF	Association des Maires des Vosges	Transition écologique (Epinal en transition, Xertigny en transition...)	Aide aux personnes défavorisées (Croix Rouge Française, Secours Catholique, Resto du Cœur...)	Réinsertion professionnelle
	Associations des consommateurs	En lien avec les thématiques prévention (L'atelier des puces, L'engrenage, La Sphère...)	Etc.	
ACTEURS DE L'HABITAT	Bailleurs sociaux	Copropriétés	Etc.	
RESEAU SCOLAIRE, UNIVERSITAIRE ET DE SANTÉ	Collèges et Lycées	EHPAD et établissements de santé	Écoles d'horticulture et de paysage	Chantier Ecole
	Université de Lorraine	Fédération médicosociale	Centres hospitaliers	Etc.
ASSOCIATIONS ET STRUCTURES DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	Les amis du Valamont	CASFC	ABRI	AMI
	EMMAÛS	Pôle Ecoter	Jardins de Cocagne	Vosges TLC
	ESAT du territoire	Etc	.	

V. LA PRÉVENTION DES DÉCHETS DE 2007 À 2019

1 - Le programme de réduction des déchets 2007-2009

Depuis 1996, Évodia et quelques-unes de ses collectivités adhérentes volontaristes avaient engagé quelques actions d'incitation et de communication à la prévention des déchets. En 2007, un comité de programme a été constitué afin de travailler avec de nombreux acteurs de la prévention. Ce travail de concertation a favorisé une large implication et une définition claire du niveau d'intervention de chaque structure. Le premier programme pluriannuel de prévention des déchets des Vosges a ainsi été défini pour 3 ans avec pour objectif de :

- Réduire de 15% le ratio global de déchets ménagers par habitant
- Réduire de 30% le ratio d'ordures ménagères résiduelles à échéance 2015 (par rapport à 2006).

2 - Le programme de réduction des déchets 2009-2013

En 2009, Évodia révisé le programme de prévention des déchets des Vosges en lui donnant une nouvelle impulsion et des moyens supplémentaires.

Le programme de prévention des déchets des Vosges 2009-2013 était constitué de :

- 3 actions de mobilisation : animation du programme et mobilisation des moyens humains de proximité ; communication et sensibilisation tout public ; éducation des jeunes à la prévention des déchets
- 3 actions sur des alternatives prioritaires : promotion du compostage domestique ; exemplarité des collectivités et éco-crèches avec les couches lavables ; promotion du STOP PUB
- 3 actions sur des alternatives secondaires : promotion de la réparation et du réemploi ; promotion des éco-achats générant moins de déchets ; incitation à la réduction des déchets assimilés.

Les objectifs de ce programme furent atteints avec une réduction de 9% des OMA par rapport à 2008 alors que l'objectif initial était une réduction de 7%.

3 - Territoire Zéro déchet zéro gaspillage 2014-2017

Suite au premier appel à projets « territoire zéro déchet zéro gaspillage » (ZDZG) lancé par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire en 2014, Évodia a souhaité réaffirmer son engagement et mettre un œuvre un projet politique intégré concernant la prévention et la gestion des déchets, dans une dynamique d'économie circulaire.

Évodia et ses partenaires se sont engagés sur les 3 ans du projet et au-delà, sur la durée du mandat, à la mise en œuvre d'actions ambitieuses. Le territoire vosgien, retenu en décembre 2015, fait partie des 58 premières collectivités françaises labellisées TZDZG.

4 - Le programme de réduction des déchets 2017-2020

Au sein d'Évodia, un service Prévention (auparavant rattaché au service Communication) a été créé afin de poursuivre la dynamique de réduction des déchets engagée depuis plusieurs années. Un programme d'actions pluriannuel a donc été mis en place afin de préparer la mise en œuvre du PLPDMA. Une nouvelle stratégie de prévention a également été établie jusqu'à la fin du mandat, parallèlement à la nouvelle stratégie de communication (Smd deviendra alors Évodia au 1^{er} janvier 2018). Un sondage sur les pratiques en prévention et sur la notoriété d'Évodia est venu conforter la nouvelle stratégie pour 2017-2020.

Réduire la production des déchets représente le premier objectif fixé sur la feuille de route 2014-2020 d'Évodia afin de répondre à la hiérarchie règlementaire des modes de traitement des déchets. Ainsi, dans le cadre de ce nouveau programme, Évodia a fixé les objectifs suivants :

- Atteindre les 215 kg/hab/an d'OMR à l'horizon 2017 (valeur 2014 : 258 kg/an)
- Réduire de 20% le poids des DMA à l'horizon 2020 par rapport à 2010 (valeur 2010 : 387 kg/hab)

En intégrant les résultats du dernier MODECOM, les objectifs de réduction du mandat et les engagements en prévention dans le cadre du « TZDZG », 5 axes de travail ont été définis afin de décliner ces objectifs de manière opérationnelle :

- Renforcer la communication sur la prévention
- Réduire et valoriser les biodéchets
- Mieux consommer
- Promouvoir l'ESS
- Mobiliser les acteurs économiques

VI. LE PLPDMA 2020-2026

Lors des deux journées de travail (octobre et décembre 2018) avec les collectivités adhérentes d'Évodia, les points suivants ont été validés et sont décrits dans les paragraphes ci-dessous :

- Les objectifs stratégiques
- Les objectifs quantitatifs
- Les objectifs opérationnels
- La gouvernance
- Les moyens à mettre en œuvre

1 - Les objectifs stratégiques

Suite à l'analyse des actions de prévention menées par Évodia et de l'organisation générale de la prévention des déchets sur le département, 8 objectifs stratégiques ont été validés et priorisés par les collectivités adhérentes :

Tableau 4 : Objectifs stratégiques du PLPDMA.

1.	Assurer un suivi précis du taux et du coût de la réduction des déchets
2.	Porter politiquement le PLPDMA auprès des acteurs et être force de propositions
3.	Mutualiser les ressources en vue d'optimiser l'efficacité de la prévention des déchets
4.	Avoir une cohérence territoriale dans les messages et les actions de prévention à l'échelle du département
5.	Impliquer les élus dans la mise œuvre et le suivi du PLPDMA
6.	Piloter le PLPDMA en concertation et de manière efficace et dynamique
7.	Construire et faire évoluer le PLPDMA en fonction des démarches et obligations locales et nationales
8.	Inscrire Évodia et chaque collectivité dans une démarche d'éco-exemplarité

2 - Les objectifs quantitatifs

Ce PLPDMA doit répondre aux objectifs fixés par le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) et par la loi. Évodia et ses collectivités ont cependant décidé d'aller au-delà de ces objectifs en prenant 2017 pour année de référence, alors que 2015 est fixé par le PRPGD. Cela afin d'avoir des résultats fiables sur un territoire tel qu'il est découpé à ce jour.

Les objectifs sont donc de réduire de :

- -7% le poids de DMA par habitant entre 2017 et 2025
- -10% le poids de DMA par habitant entre 2017 et 2031

Une étape de réduction intermédiaire est obligatoire et définie dans la Loi de Transition Énergétique pour une Croissance Verte : -10% de DMA entre 2010 et 2020.

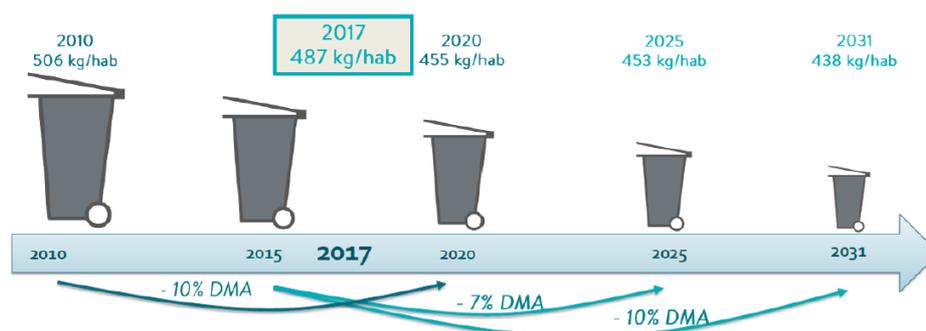


Figure 18 : Objectifs de réduction des déchets de 2010 à 2031.

3 - Les objectifs opérationnels

Afin d'atteindre ces objectifs, et selon le diagnostic établi ci-dessus, 6 objectifs opérationnels ont été définis et constituent les 6 grandes thématiques du programme :

Tableau 5 : Objectifs opérationnels du PLPDMA.

Déployer la valorisation de proximité des biodéchets et déchets verts
Renforcer le réemploi, la réutilisation et la réparation
Promouvoir l'éco-consommation (achat, consommation collaborative, utilisation)
Lutter efficacement contre le gaspillage alimentaire
Réduire la nocivité des produits utilisés
Réduire les déchets des activités économiques (pris en charge par la collectivité)

Comme évoqué précédemment, la priorisation de ces thématiques sera établie en fonction des spécificités de chaque collectivité adhérente.

4 - La gouvernance

a. La Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES)

L'article R. 541-41-22 impose la constitution d'une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) par la collectivité, qui en fixe la composition, nomme son Président et désigne le service chargé de son secrétariat.

Par délibération en date du 12 juillet 2017, le comité syndical d'Évodia a constitué un collège « élus » de la CCES composée :

- Des 9 Vice-Présidents d'Évodia
- D'élus du Conseil Départemental et du Conseil Régional
- Des techniciens des collectivités constituant le binôme avec leur élu.

Ce collège est, à ce jour, présidé par Madame Bisson, Vice-Présidente d'Évodia.

Lors de la réunion du 31 janvier 2019, le Bureau d'Évodia a validé l'extension de la CCES à un nouveau collège « partenaires ».

Afin d'assurer le lien avec le service Prévention, en charge du pilotage et du suivi du PLPDMA, un président de la CCES sera élu.

Le Bureau d'Évodia s'est également positionné sur les missions de cette CCES qui sont élargies par rapport aux missions obligatoires (décrites au point suivant).

Elle se réunira à minima une fois par an afin d'assurer sa mission annuelle obligatoire, et, au même titre, une fois tous les 6 ans afin d'évaluer et réorienter le PLPDMA. De plus, et comme à son habitude, la CCES se réunira également en milieu d'année afin d'avoir une vision de la progression du programme.

L'animateur du PLPDMA est chargé du secrétariat de la CCES.

b. L'équipe projet

Une équipe projet est constituée afin de mettre en œuvre de la manière la plus efficace possible ce programme.

Elle est donc constituée de plusieurs acteurs jouant un rôle important dans le pilotage et la gouvernance :

L'ANIMATEUR DU PLPDMA

Il est chargé de mission prévention des déchets chez Évodia et a les missions suivantes :

- Coordonner l'équipe projet et assurer le bon pilotage des actions de prévention menées
- Animer les relais et entretenir les partenariats
- Être le référent du PLPDMA et de son suivi
- Proposer des orientations stratégiques du PLPDMA
- Faire le lien avec l'élu référent et la CCES
- Organiser et animer les réunions de l'équipe projet et de la CCES
- Assurer le lien avec les autres services d'Évodia

LES ANIMATEURS DE PROXIMITE

Ils sont animateurs des collectivités adhérentes ou d'Évodia mis à disposition aux collectivités adhérentes (Chapitre VI.7.c. Moyens humains). Dans ce programme, ils ont pour mission de :

- Communiquer auprès des différents publics-cibles
- Mettre en œuvre le volet opérationnel des actions et l'adapter au territoire
- Animer les relais et entretenir les partenariats
- Assurer la cohérence et la diffusion des messages d'Évodia et de la collectivité
- Suivre les résultats des actions de prévention menées et les faire remonter à l'animateur du PLPDMA.
- Faire le lien entre Évodia et la collectivité
- Diffuser la démarche d'éco-exemplarité au sein des services

LA CCES

Sa composition est décrite précédemment et elle a pour mission de :

- Donner un avis sur le projet et les révisions du PLPDMA par les services
- Donner un avis sur le projet et les révisions du PLPDMA suite à la consultation publique
- Donner un avis sur chaque bilan annuel du PLPDMA
- Évaluer les résultats du programme tous les 6 ans et le réorienter si besoin
- Participer à la construction des fiches actions
- Donner un avis sur les actions menées

LE PRESIDENT DE LA CCES

Il est élu par l'ensemble des collègues de la CCES et a les missions suivantes :

- Participe aux travaux de la CCES et préside celle-ci
- Assure le pilotage quotidien avec l'animateur du PLPDMA
- Est force de proposition auprès de la CCES et de l'équipe projet
- Contribue à mobiliser les acteurs (politiques, professionnels, associatifs...)
- Assure la validation des différentes étapes de l'élaboration et de la mise en œuvre du PLPDMA
- Garantit la collaboration et l'implication des élus du territoire

5 - Les actions

La réflexion sur les actions constituant ce programme a été menée lors d'un troisième groupe de travail, élargi aux acteurs en faveur de la transition écologique.

Le 1^{er} avril, près de 70 personnes représentant 35 structures différentes, dont l'ensemble de nos collectivités adhérentes, ont travaillé, ensemble, à la définition d'actions de prévention des déchets. Sur la base des 6 objectifs opérationnels, chacun a eu l'occasion de s'exprimer sur les actions concrètes jugées intéressantes à déployer, mais également sur la façon de les mettre en œuvre.



Photo 4 : 3ème groupe de travail.

Ce travail très riche a permis à Évodia de constituer l'ensemble des fiches actions présentées ci-après (compte-rendu de la journée en Annexe 3).



DÉPLOYER LA VALORISATION DE PROXIMITÉ DES BIODECHETS ET DÉCHETS VERTS

OBJECTIFS :

- Permettre à un maximum de personnes en habitat collectif et individuel de pouvoir composter ses déchets alimentaires
- Valoriser l'intérêt du jardinage au naturel en utilisant les déchets verts et donner l'opportunité aux habitants d'utiliser les déchets verts au jardin (broyage, mulching)
- Réduire la part de biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles (OMR) et de déchets verts en déchèterie
- Accompagner les professionnels dans une autre gestion de leurs espaces verts
- Développer des publics relais
- Détourner 15% des biodéchets des ordures ménagères à l'horizon 2025 (selon le PRPGD et la loi TEPCV)

PARTENAIRES PRESENTIS :

Collectivités adhérentes, communes du département, Conseil Départemental, Conseil Régional, établissements touristiques, acteurs de l'habitat collectif, entreprises de travaux d'entretien des espaces verts, jardiniers professionnels, associations de jardins familiaux, structures de réinsertion professionnelle, magasins spécialisés de jardinage, réseau compost citoyen...

ACTION 1 : DÉPLOYER LES SITES DE COMPOSTAGE PARTAGÉS

Contexte :

Comme vu dans le diagnostic, les déchets organiques représentent environ 30% des OMR. L'action prioritaire est de réduire le gaspillage alimentaire, mais certains déchets organiques ne peuvent être réduits et doivent donc être traités, la meilleure solution étant le compostage de proximité.

Depuis 2016, Évodia accompagne la mise en place de sites de compostage partagé via le conseil, le financement du matériel nécessaire, la mise à disposition d'outils de communication, la formation des référents de site selon les référentiels de l'ADEME et l'animation d'ateliers de bonnes pratiques.

Description :

Poursuivre l'accompagnement à l'échelle départementale en participant à l'installation de composteurs partagés (pieds d'immeubles, quartiers, villages, cimetières, jardins collectifs).

Donner une place précise aux collectivités adhérentes dans chaque projet d'installation et pouvoir adapter le dispositif afin de garantir une complémentarité collectivité/Évodia, une efficacité et un suivi optimal.

Inclure les acteurs de l'habitat collectif (bailleurs sociaux, syndicats de copropriété...), les associations, les structures de réinsertion professionnelle, les centres sociaux et toute autre structure pouvant jouer un rôle dans les projets d'installation afin de démultiplier l'impact que chaque site peut engendrer.

Dans le cadre du réseau régional Compost Citoyen, répertorier l'ensemble des sites de compostage partagés sur le site internet du réseau.

Public cible : habitants, associations et communes des collectivités adhérentes d'Évodia.

Indicateurs :

Nombre de sites de compostage partagés installés

Nombre de formations « Référents de site »

Nombre de personnes formées

Taux de foyers équipés

Budget annuel alloué à l'action

Budget annuel par habitant

ACTION 2 : ACCOMPAGNER LE COMPOSTAGE EN ETABLISSEMENT

Contexte :

Note : seront identifiés comme étant des « établissements », toute structure équipée d'une cuisine centrale/collective ou dont l'approvisionnement se fait par une cuisine centrale/collective. Les structures de tourisme seront également considérées comme établissements (campings, hôtels, restaurants commerciaux, villages vacances, stations de ski...).

Les établissements pouvaient, jusqu'alors, bénéficier du même accompagnement que pour l'installation de site de compostage partagé, sans contrainte particulière. Le compostage autonome en établissement doit cependant constituer une finalité à l'élimination des biodéchets. En effet, ceux-ci doivent avant tout être réduits. C'est pourquoi, les établissements qui souhaiteront être accompagnés pour l'installation d'un site de compostage devront travailler sur la réduction de leur gaspillage alimentaire (Action 2 de la thématique « lutter contre le gaspillage alimentaire »).

Description :

Accompagner les établissements dans les différentes étapes de l'installation de site de compostage. Donner une place précise aux collectivités adhérentes dans chaque projet d'installation et pouvoir adapter le dispositif afin de garantir une complémentarité collectivité/Évodia, une efficacité et un suivi optimal.

Inclure les associations, les structures de réinsertion professionnelle et toute autre structure pouvant jouer un rôle dans les projets d'installation afin de démultiplier l'impact que chaque site peut engendrer.

Publics cibles : écoles, collèges, lycées, EHPAD, centres de loisirs, cuisines centrales, établissements de tourisme...

Indicateurs :

Nombre de sites de compostage autonome installés

Nombre de formations « Référents de site de compostage autonome en établissement »

Nombre de personnes formées

Nombre de convives sensibilisés

Nombre d'établissements équipés (selon les typologies)

Tonnage évité

Budget annuel alloué à l'action

Budget annuel par habitant

ACTION 3 : MAINTENIR LA PROMOTION DU COMPOSTAGE ET LOMBRICOMPOSTAGE INDIVIDUEL

Contexte :

L'ensemble des collectivités adhérentes propose une offre de composteurs et lombricomposteurs individuels auprès de leurs habitants. Afin de faciliter les démarches et les commandes pour nos collectivités, un marché départemental est porté par Évodia pour l'ensemble du matériel de compostage.

Description :

Poursuivre la mutualisation de commandes de matériel de compostage au niveau départemental. Inclure de nouveaux critères, selon les demandes des collectivités adhérentes et dans la mesure du possible, pour la commande de ce matériel. Permettre à chaque collectivité de se fournir auprès d'une association ou structure locale.

Pour garantir une efficacité et un suivi optimal, Évodia recommande à l'ensemble de ses collectivités adhérentes de proposer, systématiquement, une animation de bonnes pratiques du compostage lors de la distribution du matériel aux habitants.

Public cible : collectivités adhérentes

Indicateurs :

- Nombre de composteurs distribués
- Nombre de lombricomposteurs distribués
- Nombre de sessions de distribution réalisées
- Nombre d'animations réalisées
- Nombre de personnes sensibilisées
- Budget annuel alloué à l'action
- Budget annuel par habitant

ACTION 4 : DONNER LA POSSIBILITE DE BROYER SES DÉCHETS VERTS

Contexte :

L'équivalent de 9kg de déchets verts par Vosgien se retrouvent dans les OMR. De plus, les déchets verts représentent plus de 10% de l'ensemble des DMA, faisant de ce flux le plus important des déchèteries. Sur certaines collectivités, les déchets verts représentent la plus grande production de déchets, avant même les ordures ménagères résiduelles.

Ils représentent pourtant une ressource pour les jardins et l'ensemble des espaces verts. Ils ont également une grande utilité dans les composteurs mais sont parfois difficiles à trouver.

Dans la volonté de promouvoir le jardinage au naturel, Évodia souhaite donc proposer des solutions de broyage de déchets verts aux particuliers.

Description :

Etudier en détail et mettre en place la façon la plus adaptée de broyer les déchets verts des particuliers : location ou prestation, à domicile ou sur des points de regroupement...

Confier la gestion des broyeurs à des entreprises vosgiennes de réinsertion professionnelle, réparties sur le département, afin de créer de l'activité.

Permettre aux usagers de récupérer le broyat afin de l'utiliser dans leur jardin ou les composteurs.

Construire des partenariats afin de réutiliser au maximum les déchets verts.

***Remarque :** Afin de s'assurer que le broyat ne termine pas dans les bennes de déchèterie, une communication efficace devra être menée en parallèle de cette action. Les usagers devront être informés des possibilités d'utilisation du broyat ainsi que des alternatives existantes pour l'excédent de broyats dont ils n'auraient pas l'utilité.*

Public cible : particuliers

Indicateurs :

Fréquence d'utilisation des broyeurs

Nombre de broyeurs disponibles sur le territoire

Volume broyé

Nombre d'heures de broyage

Nombre d'heures d'entretien du matériel

Taux de couverture du territoire

Budget annuel alloué à l'action

Budget annuel par habitant

ACTION 5 : DÉVELOPPER LE COMPOSTAGE ET LE JARDINAGE AU NATUREL DANS LES ESPACES VERTS COMMUNAUX

Contexte :

Les espaces communaux représentent une part importante de production de déchets verts sur les territoires. De plus, au plus proche des habitants, les communes sont un relais efficace pour sensibiliser les citoyens et promouvoir les pratiques de jardinage au naturel.

Description :

En partenariat avec les collectivités adhérentes qui sont en lien direct avec les communes, proposer un dispositif d'accompagnement des agents communaux d'entretien des espaces verts :

- Financier, à travers l'aide à l'acquisition de matériel
- Technique, à travers la formation à la gestion alternative des espaces verts.

Permettre aux communes d'entrer dans le dispositif d'accompagnement à la mise en place de site de compostage partagé ou autonome, selon l'utilité qu'elles envisagent (pour leurs services ou pour les habitants).

Public cible : communes des collectivités adhérentes

Indicateurs :

Nombre de communes bénéficiaires

Nombre d'agents communaux formés

Nombre de formations organisées

Quantité de déchets verts broyés

Surface des espaces verts en gestion différenciée

Surface des espaces verts entretenus « au naturel »

Part de déchets verts détournés

Budget annuel alloué à l'action

Budget annuel par habitant

ACTION 6 : CRÉER DES RÉSEAUX D'ÉCO-JARDINIERS

Contexte :

Afin de multiplier les pratiquants du jardinage au naturel, il est important de multiplier les publics relais. Les différentes actions de promotion du jardinage au naturel permettront de constituer un « groupe » de public averti sur l'ensemble du département, qu'ils soient particuliers ou agents communaux.

Description :

Constituer plusieurs groupes locaux répartis sur l'ensemble du territoire d'Évodia.

Créer un réseau permettant de :

- Maintenir une dynamique,
- Échanger à propos des pratiques,
- Toucher un nouveau public, plus réceptif aux démarches citoyennes.

Accompagner à la mise en place ces réseaux à travers :

- L'animation des réseaux à leur démarrage
- La formation au jardinage au naturel et aux techniques de base d'animation
- La mise à disposition d'outils de communication et d'éventuels matériels

Public cible : jardiniers particuliers et professionnels

Indicateurs :

Nombre de groupes locaux

Nombre de personnes par groupes locaux

Nombre de formations réalisées

Nombre d'animations réalisées par les groupes locaux

Nombre de rencontres de réseau

Nombre d'heures consacrées à l'animation du réseau

Budget annuel alloué à l'action

Budget annuel par habitant

ACTION 7 : INTÉGRER LA VALORISATION DES BIODÉCHETS DANS LE PAYSAGE URBAIN

Contexte :

Les enjeux liés à la valorisation de proximité des biodéchets sont importants. Le déploiement des sites de compostage partagés, par exemple, fait encore face à de nombreux « a priori » notamment en ce qui concerne leur intégration dans notre environnement de vie. La valorisation de proximité des biodéchets doit désormais s'intégrer pleinement dans le mode de vie de l'ensemble des habitants.

Description :

Faciliter le développement de la valorisation de proximité des biodéchets en réalisant un travail sur la perception de ces sites par les habitants et sur leur intégration dans le paysage. Ce travail de réflexion peut concerner autant la forme du matériel à proprement parlé, que l'emplacement de chaque site.

Indicateurs : à définir lorsque le projet se concrétisera, et en fonction de ce qui sera déployé.



RENFORCER LE RÉEMPLOI, LA RÉUTILISATION ET LA RÉPARATION

OBJECTIFS :

- Améliorer la part de réemploi et réutilisation sur le département
- Favoriser et valoriser la réparation des produits
- Professionnaliser et assurer la viabilité économique des structures du réemploi et les accompagner dans leur développement
- Promouvoir les structures liées au réemploi, réutilisation et réparation.

PARTENAIRES PRÉSENTIS :

Collectivités adhérentes, recycleries, Conseil Départemental, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, animateurs de plans climat air et énergie, structures de réinsertion professionnelle, réseau des ressourceries, milieu associatif...

ACTION 1 : ACCOMPAGNER À LA CRÉATION DE REPAIR CAFE

Contexte :

Un Repair Café est un lieu permettant à chacun de réparer ses outils et matériels, entourés de bénévoles passionnés et compétents. La réparation se fait alors en collectif, et permet d'allonger la durée de vie du produit.

Fortement demandé lors du groupe de travail (voir Annexe 3), le déploiement de Repair Café sur le territoire est attendu et répond à une réelle demande.

Description :

Accompagner la création de Repair'Café afin qu'ils se déploient sur le département et qu'ils vivent de manière autonome :

1. Encourager et soutenir à la création de Repair'Café associatif
 2. Valoriser les Repair'Café créés ou déjà existants
- S'adapter à chaque « groupe », association ou structure porteuse du projet.

Public cible : particuliers et professionnels de la réparation

Indicateurs :

Nombre d'associations sur le territoire
 Nombre de Repair'Café organisés
 Nombre de bénévoles réparateurs
 Nombre et nature des objets apportés
 Nombre et nature des objets réparés
 Nombre et nature des objets dont la panne est identifiée
 Budget annuel alloué à l'action
 Budget annuel par habitant

ACTION 2 : RÉSEAU DES ACTEURS DU RÉEMPLOI

Contexte :

Depuis 2015, Évodia anime un réseau des acteurs du réemploi présents sur le département des Vosges. Ce réseau a pour objectif de faire émerger des projets communs, d'identifier les besoins des structures et de partager les expériences de chacun. Le groupe de travail a fait ressortir la nécessité de poursuivre ce réseau et de l'étoffer afin d'offrir une meilleure visibilité aux structures du réemploi et de la réparation et d'avoir un organisme clairement identifié comme tête de réseau.

Description :

Poursuivre le réseau déjà existant et l'animer de manière plus dynamique.

Ce réseau devra également, selon les recommandations du Programme Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, permettre de coordonner les actions existantes ou en émergence, et accompagner les structures dans la professionnalisation.

Public cible : Structures du réemploi

Indicateurs :

Nombre de réunions de réseau

Taux de participation aux réunions de réseau

Nombre de structures appartenant à ce réseau

Budget alloué à l'action

(Indicateurs à étoffer selon l'activité de ce réseau)

ACTION 3 : SOUTENIR LA CRÉATION D'ATELIERS D'AUTORÉPARATION DE VÉLOS VIA DES APPELS À PROJETS

Contexte :

Les ateliers d'autoréparation de vélos pourraient être comparés à des recycleries spécialisées dans les vélos. Ils permettent de réparer et réutiliser d'anciens vélos ou d'anciennes pièces de vélos. Ces lieux sont également vecteurs de liens sociaux et d'apprentissage. A titre d'exemple, « L'engrenage » s'est créé à Saint-Dié-Des-Vosges en 2014 dans le but de :

- Permettre l'apprentissage de l'autoréparation et l'entretien de son vélo
- Développer la mobilité douce en milieu urbain
- Encourager la réutilisation et le réemploi en évitant le dépôt des vélos en déchetterie.

Description :

Multiplier ces lieux permettant la réutilisation et réparation de nombreux vélos sur le département. Soutenir ces initiatives via un appel à projet. Les conditions et les engagements des différents parties y seront définis, ainsi que les moyens mis en œuvre par Évodia.

Promouvoir et valoriser les structures créées via l'appel à projet et celles déjà existantes.

Public cible : Structures porteuses de projet

Indicateurs :

Nombre de dossiers de candidatures reçus

Nombre de dossiers de candidatures retenus

Nombre de vélos reçus

Nombre de vélos vendus

Nombre de vélos réparés

Budget annuel alloué à l'action

Budget annuel par habitant

ACTION 4 : ACCOMPAGNER AU DÉVELOPPEMENT DE PROJETS SUR LE TERRITOIRE

Contexte :

La prévention s'inscrit dans la logique plus globale d'économie circulaire dont l'objectif est de changer de modèle par rapport à l'économie dite linéaire. L'économie circulaire, telle que définie par l'ADEME, inclut de nouveaux modes de consommation permettant une production moins élevée de produits plus durables.

- **L'économie de la fonctionnalité :**

« C'est un système privilégiant l'usage plutôt que la vente d'un produit. Elle vise à développer des solutions intégrées de biens et services dans une perspective de développement durable. Ainsi, l'échange économique ne repose plus sur le transfert de propriété de biens, qui restent la propriété du producteur tout au long de son cycle de vie, mais sur le consentement des usagers à payer une valeur d'usage. »

- **La consommation collaborative**

« La consommation collaborative ou participative se définit communément comme la manière traditionnelle de partager, d'échanger, de prêter, de louer et d'offrir, repensée à la faveur de la technologie moderne et des communautés.

L'ADEME identifie la consommation collaborative comme « une pratique qui augmente l'usage d'un bien ou d'un service, par le partage, l'échange, le troc, la vente ou la location de celui-ci, avec et entre particuliers ».

Pour le Ministère, les modes de consommation durables induisant des modes de production responsables, sont un atout pour la transition énergétique et écologique. »

Description :

Au vu de l'intérêt de ces modes de consommation pour la réduction des déchets, il est proposé de soutenir la création de projets allant dans le sens de l'économie de la fonctionnalité et de la consommation collaborative via des appels à projets. Les conditions et les engagements des différentes parties y seront définis, ainsi que les moyens mis en œuvre par Évodia.

Public cible : Structures porteuses de projets

Indicateurs :

Nombre de dossiers de candidatures reçus

Nombre de dossiers de candidatures retenus

Budget annuel alloué à l'action

(Indicateurs à étoffer selon les appels projets)



LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

OBJECTIFS :

- Contribuer à réduire de 50% le gaspillage alimentaire d'ici 2025 ;
- Sensibiliser les habitants au gaspillage alimentaire à travers la valorisation des restes de repas ;
- Former les acteurs et relais du territoire afin qu'ils puissent diffuser les bons messages ;
- Accompagner les acteurs de la restauration collective à réduire le gaspillage alimentaire ;
- Former ces acteurs afin qu'ils puissent être relais au sein de leur structure.

PARTENAIRES PRÉSENTIS :

Milieu associatif, centres de formation, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Centre National de la Fonction Publique Territoriale, Conseil Départemental, Conseil Régional, Union des Métiers des Industries de l'Hôtellerie, restaurateurs...

ACTION 1 : SENSIBILISER LE GRAND PUBLIC À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE**Contexte :**

Chaque année en France, plus de 10 millions de tonnes de déchets alimentaires sont produits. Sur le territoire vosgien, cela représente en moyenne 61 kg/hab/an dont 10 kg de produits alimentaires encore emballés. Cela pèse sur le budget des ménages à hauteur de 109€/personne/an. La Loi TEPCV insiste sur l'importance de la lutte contre le gaspillage alimentaire pour réduire la production des biodéchets à la source notamment au travers de la communication auprès des citoyens, notamment dans le cadre des programmes locaux de prévention.

Description :

Sensibiliser le grand public à la lutte contre le gaspillage alimentaire lors d'évènements phares, développer des outils de communication (guide de bonnes pratiques, plateforme de recettes), informer sur les outils existants. Acquérir une base commune sur le gaspillage alimentaire.

Public cible : grand public.

Indicateurs :

Nombre d'animations réalisées

Nombre de personnes sensibilisées

Nombre de supports de communication diffusés

Budget alloué

ACTION 2 : RÉDUIRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE DANS LA RESTAURATION COLLECTIVE

Contexte :

Le gaspillage alimentaire en restauration collective représente en moyenne entre 150 et 200g de biodéchets/repas/convive, dont une grande majorité est consommable.

Dans le cas de la restauration scolaire, cela représente près de 70g/repas/personne en primaire, 135g/repas/personne au collège, 150g/repas/personne au lycée.

Depuis 2016, la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte impose aux collectivités disposant d'un restaurant collectif d'engager des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire. Cela permet de réduire les pertes alimentaires et financières, mais aussi d'améliorer le comportement alimentaire des convives et la qualité des repas proposés (approvisionnement local, agriculture raisonnée etc.).

Description :

Fédérer les parties prenantes autour d'un projet d'établissement : phase de concertation de la Direction et du personnel (gestionnaire, enseignants, équipe de cuisine et plonge, agents techniques...). Accompagner l'établissement dans un diagnostic déchets global (en plus des biodéchets, gestion des achats, approvisionnement local...).

Organiser des campagnes de pesées pour quantifier le potentiel gaspillé.

Proposer des préconisations pour réduire le gaspillage alimentaire.

Mettre en lien ces acteurs avec les ressources locales (Conseil Départemental avec Agrilocal).

Former le personnel et les convives à la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Valoriser la part compostable (en lien avec l'action 2 de l'axe Déployer la valorisation de proximité des biodéchets et déchets verts).

Public cible : écoles, collèges, lycées, maisons de retraite, toute structure disposant d'une restauration collective...

Indicateurs :

Gisement évité (kg)

Nombre d'établissements accompagnés

Nombre d'agents mobilisés

Economie réalisée

Budget alloué

ACTION 3 : FORMER LES ACTEURS ET RELAIS DU TERRITOIRE

Contexte :

Les pertes et les gaspillages interviennent à toutes les étapes du cycle de vie des aliments.

Pour atteindre l'objectif de diviser par deux le gaspillage alimentaire d'ici l'horizon 2025 imposé par la loi TEPCV, l'ensemble des acteurs de la chaîne alimentaire doit se mobiliser et mettre en place des actions de réduction à la source.

Pour ce faire, la loi insiste notamment sur la formation de tous les acteurs et relais en lien avec le gaspillage alimentaire.

Description :

Assurer la formation des acteurs relais et partenaires pour asseoir une culture commune.

Sensibiliser les acteurs et relais aux outils de lutte contre le gaspillage alimentaire existants : « gourmet bag », don alimentaire, application « Too Good Too Go »...

Public cible : professionnels de la restauration collective et commerciale, relais du milieu associatif

Indicateurs :

Nombre de personnes formées

Nombre de formations organisées

Budget alloué

ACTION 4 : IMPLIQUER LES COMMERCE ET RESTAURATEURS DANS LA RÉDUCTION DU GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Contexte :

En France, les pertes et gaspillages alimentaires représentent 10 millions de tonnes par an, pour une valeur commerciale théorique de 16 milliards d'euros et environ 3 % des gaz à effet de serre de l'activité française. La chasse au gaspillage est un des leviers majeurs pour une restauration durable. Réduire les pertes, en ajustant les quantités aux besoins réels, c'est préserver l'environnement, mais c'est aussi faire des économies.

Description :

Sensibiliser les commerces alimentaires à mettre en œuvre des actions permettant de réduire les pertes alimentaires (amélioration des pratiques de commande, stockage, préparation, don des invendus aux associations, promotion des produits proches de la date limite de consommation en fin de vie etc.).

Sensibiliser les restaurateurs aux bonnes pratiques et à la proposition du « gourmet bag ».

Développer les dispositifs de récupération, transformation, don des invendus des commerces.

Public cible : commerces, restaurateurs, marchés

Indicateurs :

Nombre de structures impliquées dans un dispositif de récupération, transformation, don des invendus.

Nombre de partenaires relais mobilisés pour sensibiliser les commerces (restaurants, distributeurs, etc.).

Nombre de structures ayant des activités de collecte, transformation, redistribution des invendus alimentaires.

Budget alloué

ACTION 5 : DÉVELOPPER DES ACTIONS EN LIEN AVEC LES STRUCTURES ASSOCIATIVES DU TERRITOIRE

Contexte :

Le Plan Vosges Ambitions Spécial Transition Écologique (VASTE) du Conseil Départemental des Vosges est un programme d'actions ambitieux en faveur de la transition écologique. « L'alimentation et les circuits courts » ainsi que « l'économie circulaire, la gestion et la prévention des déchets » font parties des 9 axes stratégiques retenus. Afin d'atteindre ses objectifs, le Conseil Départemental peut compter notamment sur sa plateforme d'éducation à l'environnement et au développement durable, TER'O. Elle représente un espace d'échanges entre les acteurs de la transition écologique dans les Vosges et a pour vocation de former des citoyens responsables de leur environnement et respectueux des équilibres planétaires, afin de mieux vivre ensemble.

Description :

Développer des actions au sein des groupes de travail « gaspillage alimentaire et circuits courts » et « économie circulaire, gestion et prévention des déchets » de la plateforme TER'O.

Public cible : le grand public

Indicateurs :

Nombre d'actions réalisées
Nombre d'acteurs mobilisés
À détailler sur les projets

ACTION 6 : ACCOMPAGNER AU DÉVELOPPEMENT DE PROJETS SOLIDAIRES**Contexte :**

De nombreux projets en faveur de la transition écologique peuvent être soutenus par des financements participatifs, qu'ils soient portés par des particuliers, des associations, des entreprises ou des collectivités territoriales. Le potentiel du financement participatif pour la transition écologique et énergétique est tel, que la loi du 17 août 2015 relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte a pris soin de favoriser l'investissement participatif dans les projets de production d'énergie renouvelable.

Description :

Accompagner tout type de structure au développement de projets en lien avec la réduction du gaspillage alimentaire (création d'une épicerie solidaire, conserverie...) au travers d'appels à projets lancés par EVODIA.

Public cible : tout porteur de projet en lien avec la réduction du gaspillage alimentaire

Indicateurs :

Nombre d'appels à candidature
Nombre de dossiers reçus
Nombre de projets accompagnés
Budget alloué
À détailler selon les projets



RÉDUIRE LA NOCIVITÉ DES PRODUITS UTILISÉS

OBJECTIFS :

Concernant les textiles sanitaires :

- Accompagner les professionnels à l'utilisation des couches lavables
- Sensibiliser les parents à utiliser les couches lavables
- Former les relais (assistantes maternelles, sages-femmes etc.) pour promouvoir l'utilisation des couches lavables
- Sensibiliser les femmes à l'utilisation de textiles sanitaires lavables

Concernant la nocivité des produits du quotidien :

- Sensibiliser le grand public à l'utilisation de produits d'entretien, de soin et d'hygiène, moins générateurs de déchets et moins nocifs pour la santé et l'environnement.

PARTENAIRES PRESENTIS :

CAF, PMI, centres d'action communal, sages-femmes, EHPAD...

ACTION 1 : ACCOMPAGNER LES PROFESSIONNELS A L'UTILISATION DE COUCHES LAVABLES

Contexte :

De la naissance à la propreté, un enfant utilise en moyenne jusqu'à 3 800 couches. Les impacts environnementaux des couches jetables sont principalement liés à la matière utilisée pour les fabriquer, aux substances intégrées dans les couches pour limiter les odeurs ou augmenter leur absorption et à la fin de vie des couches.

Description :

Accompagner les structures à la mise en place des couches lavables :

- Réaliser une étude de faisabilité préalable
- Mettre à disposition des couches lavables dans le cadre de phases d'essais
- Former les professionnels à l'utilisation des couches lavables
- Accompagner les structures dans les démarches de financement du matériel

Public cible : structures de la petite enfance, EHPAD, maisons de retraite

Indicateurs :

Nombre de structures accompagnées

Nombre d'enfants/personnes âgées, utilisant les couches lavables

Gisement évité (kg)

Budget alloué

ACTION 2 : ENCOURAGER LES PARENTS A L'UTILISATION DES COUCHES LAVABLES**Contexte :**

Dans la poubelle vosgienne moyenne, on retrouve encore 30 kg de textiles sanitaires dont 17 kg de couches jetables. Ce gisement pourrait être évité par l'utilisation de couches lavables. Dans la continuité de l'accompagnement des professionnels, Évodia souhaite encourager les particuliers à l'utilisation des couches lavables. Par ailleurs, suite au dernier sondage prévention en 2016, plus d'un tiers des Vosgiens serait favorable à l'utilisation des couches lavables moyennant un accompagnement spécifique.

Description :

S'appuyer sur les retours d'expérience en structures collectives pour encourager les parents à développer cette pratique : organisation d'ateliers de sensibilisation, prêt de kits d'essai...

Public cible : parents

Indicateurs :

Nombre d'ateliers organisés

Nombre de parents sensibilisés

Nombre de parents utilisateurs

Gisement évité (kg)

Budget alloué

ACTION 4 : SENSIBILISER LE PUBLIC FÉMININ AUX PROTECTIONS FÉMININES RÉUTILISABLES

Contexte :

En moyenne, 15 000 protections féminines sont utilisées puis jetées dans la vie d'une femme. Suite aux récentes études, les consommatrices se tournent de plus en plus vers des alternatives plus durables et sans risques pour leur santé.

Description :

Sensibiliser les femmes à l'utilisation des serviettes hygiéniques lavables et de la coupe menstruelle : organisation d'ateliers d'information et/ou de fabrication de serviettes hygiéniques lavables.

Public cible : femmes

Indicateurs :

Nombre d'ateliers organisés

Nombre de personnes sensibilisées

ACTION 5 : FORMER AU JARDINAGE AU NATUREL

Contexte :

Les déchets verts ont un intérêt considérable pour le bien être des jardins et l'ensemble des espaces verts. Ils permettent également une réduction des coûts pour le jardinier (évite l'achat de produits phytosanitaires) comme pour la collectivité (évite les coûts de traitement). De plus, l'interdiction d'utilisation des produits phytosanitaires vont amener un changement non négligeable dans les pratiques qu'il convient d'accompagner.

Description :

Proposer des sessions de formation, dispensés par des professionnels, permettant de promouvoir et détailler les différentes techniques de jardinage au naturel (réutilisation des déchets de jardin) et de gestion différenciée des espaces verts.

Public cible : jardiniers professionnels, agents communaux, prestataires d'entretien des espaces verts...

Indicateurs :

- Nombre de formations réalisées
- Nombre de participants aux formations
- Répartition des formations sur le territoire d'Évodia
- Types de structures des personnes formées
- Budget annuel alloué à l'action
- Budget annuel par habitant



PROMOUVOIR L'ÉCO-CONSOMMATION

OBJECTIFS :

- Sensibiliser les Vosgiens aux avantages économiques et écologiques d'une consommation responsable
- Accompagner les Vosgiens dans l'application d'éco-gestes au quotidien
- Promouvoir les systèmes d'échanges (dons, échanges, vente d'occasions...)
- Accompagner les organisateurs de manifestations à mettre en place des actions de réduction des déchets

PARTENAIRES PRESENTIS :

Milieu associatif, organisateurs d'évènements, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, bailleurs sociaux, collectivités adhérentes...

ACTION 1 : RÉDUIRE LES DÉCHETS ISSUS DES MANIFESTATIONS

Contexte :

Selon l'ADEME, une manifestation moyenne de 5 000 personnes générerait 2,5 tonnes de déchets et consommerait 1 000 kWh d'énergie et 500 kg de papier. Au-delà des impacts positifs, les manifestations peuvent générer aussi des pressions sur l'environnement et les ressources naturelles. Il convient donc d'intégrer, dès la conception d'une manifestation, la réduction des déchets et de l'utilisation de matières premières.

Description :

Accompagner les organisateurs à la mise en place de manifestations éco-responsables dans sa globalité (eau, énergie, alimentation, transport, etc.) avec une dominante déchets.

Gérer les déchets et leur valorisation.

Organiser des ateliers de sensibilisation à la fois sur le tri des déchets recyclables et la réduction des déchets auprès du personnel et des visiteurs.

Développer des outils de communication permettant d'aider à l'organisation de manifestations « zéro déchet ».

Public cible : organisateurs de manifestations, quel que soit son échelle et sa thématique

Indicateurs :

Nombre d'évènements accompagnés

Nombre de participants aux évènements

Nombre de partenaires mobilisés

Gisement évité

Budget alloué

ACTION 2 : DÉVELOPPER L'ÉCO-ÉXEMPLARITE DES COLLECTIVITÉS ET ENTREPRISES

Contexte :

Depuis 2016, Évodia tend à sensibiliser ses agents à la réduction des déchets. Des ateliers de fabrication de produits ménagers et cosmétiques ont été menés au sein de la structure. Un site de compostage partagé a également été installé en 2018 avec pour objectif la mise en œuvre d'un jardin au naturel et un espace potager. C'est dans ce cadre qu'Évodia souhaite poursuivre ses actions auprès des collectivités adhérentes et des structures professionnelles qui le solliciteraient.

Description :

Accompagner les collectivités adhérentes et autres structures à la mise en place d'actions de réduction des déchets.

A l'image du projet « mon bureau 0 déchet » mené en partenariat avec Vosgelis, l'objectif est d'étendre ces actions à d'autres acteurs du territoire : sensibiliser le personnel sur le tri des déchets, sensibiliser le personnel à l'utilisation de produits d'entretien et cosmétiques naturels, sensibiliser à la lutte contre le gaspillage alimentaire, le compostage etc.

Public cible : collectivités, entreprises...

Indicateurs :

Nombre de structures accompagnées

Nombre d'agents sensibilisés

Nombre d'actions mis en place

Gisement évité

ACTION 3 : PROMOUVOIR LE DON

Contexte :

L'éco-consommation ou consommation responsable est un mode de consommation qui tient compte des aspects environnementaux mais aussi sociaux d'un produit ou d'une ressource. Il s'agit donc d'un engagement personnel qui peut commencer par l'adoption de gestes simples, comme limiter l'achat des produits jetables, des produits avec emballage, favoriser l'achat de produits d'occasion voire même le don.

En 2016, seulement 12% de la population vosgienne avait pour habitude le recours au don de leurs objets/produits encore d'usage. Près d'un tiers de la population vosgienne ne pratique pas l'achat d'occasion.

Description :

Accompagner et promouvoir la création de lieux physiques d'échange (matériauthèque, trucothèque, bricothèque etc.) permettant de donner et de récupérer des objets librement. Organiser ou accompagner l'organisation de lieux éphémères de collecte et vente/don (exemple : free troc party de vêtements organisées dans le cadre de la Fashion Upcycling en 2016 et 2018 par Évodia).

Public cible : grand public

Indicateurs :

Nombre de lieux éphémères
Nombre de lieux permanents
Gisement évité

ACTION 4 : ACCOMPAGNER LES VOSGIENS AUX ÉCO-GESTES

Contexte :

Lors du dernier sondage prévention en 2016, près de 60% de Vosgiens déclaraient faire déjà son maximum afin de réduire sa production de déchets. Parmi les « nouveaux » gestes à adopter en faveur de la prévention, les Vosgiens se sont engagés majoritairement à réduire les emballages et composter les restes alimentaires et déchets de jardin. Même si près de 80% de la population sondée estime être suffisamment informés sur la réduction des déchets, il paraît essentiel de les accompagner à la mise en application d'éco-gestes dans leur quotidien.

Description :

Proposer aux Vosgiens un dispositif d'accompagnement à la mise en place d'éco-gestes au quotidien et en mesurer les effets.

Public cible : grand public

Indicateurs :

Nombre de familles accompagnées

Nombre d'éco-gestes adoptés

Gisement évité estimé

ACTION 5 : PROMOUVOIR LE STOP PUB

Contexte :

On compte encore en moyenne 18kg de papiers par an et par habitant qui sont jetés à la poubelle. En plus d'améliorer la qualité de tri des déchets recyclables, les Vosgiens peuvent choisir de ne plus recevoir dans leur boîte aux lettres des imprimés non sollicités en apposant un STOP PUB. Le STOP PUB est une action emblématique de la prévention des déchets qui remonte à 2004. Évodia a créé son propre STOP PUB en 2011 et plus de 30 000 autocollants ont été distribués sur cette année-là.

Description :

Mettre à disposition des particuliers des autocollants STOP PUB selon plusieurs modes de diffusion : auprès de nos collectivités adhérentes, de nos relais, lors d'évènements et ateliers de sensibilisation grand public, etc.

Public cible : grand public

Indicateurs :

Nombre de STOP PUB distribués



RÉDUIRE LES DÉCHETS DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

OBJECTIFS :

- Accompagner les professionnels et collectivités dans la réduction de leurs déchets
- Valoriser les métiers favorisant la réduction des déchets
- Apporter des solutions concrètes de gestion des déchets aux professionnels

PARTENAIRES PRESENTIS :

Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Groupement d'Intérêt Public, collectivités adhérentes.

ACTION 1 : DÉVELOPPER LE RESEAU REPAR'ACTEURS

Contexte :

Le label « Répar'acteur » est proposé par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) afin de promouvoir les métiers de la réparation. Il permet d'une part de soutenir des emplois locaux liés à la réduction des déchets en favorisant la réparation plutôt que le remplacement d'objets. D'autre part, ce label permet une valorisation de l'activité en elle-même et de l'image de la profession. Celui-ci sera prochainement déployé par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat sur le département des Vosges.

Description :

Soutenir le déploiement et la visibilité de ce label.

Valoriser les artisans labellisés.

Apporter un soutien à la CMA dans le déploiement du label.

Public cible : Réparateurs professionnels

Indicateurs :

Nombre d'artisans labellisé

Part des artisans réparateurs labellisés

Budget alloué à l'action

ACTION 2 : LES ECO-DEFIS DES ARTISANS

Contexte :

Afin de permettre aux artisans de contribuer à la protection de l'environnement, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat a développé les « éco-défis ». Une liste d'actions est proposée aux artisans par la CMA, sur diverses thématiques relatives à l'écologie, dont la réduction des déchets. Selon leur corps de métiers, les artisans s'engagent donc à déployer une partie de ces actions et à en mesurer l'efficacité.

Les éco-défis sont déployés en partenariat avec une collectivité locale, souvent une commune ou communauté de communes, dans une logique de proximité.

Description :

Apporter l'expertise d'Évodia afin de faciliter la compréhension des actions par les artisans.

Créer de nouveaux défis adaptés aux artisans et aux objectifs du territoire Vosgien.

Apporter un appui sur le déploiement des actions sélectionnées par les artisans.

Public cible : Artisans

Indicateurs :

(En plus des indicateurs spécifiques aux actions des « éco-défis »)

Nombre d'artisans engagés dans les éco-défis, au total et par catégorie de métiers

Nombre d'actions accompagnées par Évodia

Budget alloué à l'action

ACTION 5 : PROPOSER UN OUTIL D'ÉCHANGE ENTRE COLLECTIVITÉS ET ENTREPRISES

Contexte :

Les entreprises et les collectivités sont possesseurs d'encombrants et déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) dont ils n'ont plus l'utilité mais qui fonctionnent encore. Alors que les sites de ventes et d'échanges entre particuliers sont bien présents sur internet et fonctionnels, ce n'est pas aussi évident pour les collectivités et les entreprises de pouvoir proposer ou récupérer des biens.

Description :

Mettre un outil à disposition de ces structures vosgiennes, leur permettant d'échanger ou de donner du mobilier, de la fourniture non utilisée, des produits électriques et électroniques et, de manière générale, tout équipement encore fonctionnel.

Développer des partenariats afin de permettre aux recycleries de récupérer les équipements n'ayant pas trouvés acquéreurs via cet outil.

Public cible : Collectivités, entreprises vosgiennes, Pôle Ecoter.

Indicateurs :

Type et nombre d'équipements mis en ligne

Type et nombre d'équipements ayant trouvé nouveaux propriétaires

Nombre de structures utilisatrices

Nombre de salariés représentés

Budget annuel alloué à l'action

Budget annuel par habitant

ACTION 4 : GESTION DES DÉCHETS DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Contexte :

La diminution des capacités de traitement de la future unité de valorisation énergétique d'Évodia et les objectifs de réemploi du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) sont des enjeux importants. D'un point de vue économique, réduire les coûts pour les entreprises et créer une filière de gestion des déchets des activités économiques (DAE) doivent être l'occasion de trouver un modèle économique adapté associant les acteurs économiques et publics.

Description :

Création d'un groupement d'intérêt public afin de travailler en profondeur sur les problématiques liées à la gestion des DAE :

- Mobiliser le plus grand nombre possible d'acteurs afin que la démarche soit adaptée aux besoins et attentes de chacun
- Identifier les flux prioritaires et déterminer des actions afin d'améliorer la gestion et la réduction de ces déchets,
- Trouver une solution économiquement viable et y intégrer des structures de l'ESS.

Public cible : Professionnels

LA COMMUNICATION AUTOUR DE LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

ACTION 1 : SENSIBILISER LES PARTICULIERS AU TRAVERS D'ANIMATIONS

Contexte :

Depuis 2017, Évodia réalise sur le territoire des animations sur la réduction des déchets auprès du grand public. Ces interventions sont réalisées par les animateurs de proximité du service communication d'Évodia et répondent aux objectifs du service prévention.

Description :

Maintenir l'organisation actuelle des animations au sein d'Évodia.

Inclure les animateurs de proximité de chaque collectivité adhérente dans cette organisation.

Conserver le contenu des animations actuelles et étoffer certaines thématiques comme décrit ci-dessous.

DÉPLOYER LA VALORISATION DE PROXIMITÉ DES BIODÉCHETS ET DÉCHETS VERTS

Jardinage au naturel :

- Proposer de nouvelles animations afin de promouvoir les alternatives à l'utilisation de produits nocifs notamment par le retour au sol des déchets verts.
- S'appuyer sur des jardiniers professionnels dans un premier temps, afin que les animateurs deviennent autonomes sur cette thématique.
- Faire le lien avec la thématique du compostage.

Compostage :

- Faire le lien avec la thématique du gaspillage alimentaire.

RENFORCER LE RÉEMPLOI, LA RÉUTILISATION ET LA RÉPARATION

- Mettre en valeur les outils existants créés ou non par Évodia, les repair'café, les ateliers d'autoréparation de vélos...
- S'appuyer sur des acteurs relais souhaitant promouvoir ces pratiques (bailleurs sociaux par exemple)
- Développer de nouvelles formes de sensibilisation au réemploi, réutilisation, réparation, avec des visites de site par exemple.

LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

La lutte contre le gaspillage alimentaire constitue une nouvelle thématique d'animation pour laquelle une animatrice est arrivée en 2019 au sein d'Évodia. De nouveaux ateliers seront donc construits, pour différents publics cibles.

RÉDUIRE LA NOCIVITÉ DES PRODUITS UTILISÉS

Dans la continuité des actions de sensibilisation menées par Évodia, sensibiliser le grand public à l'utilisation de produits plus sains et vertueux pour l'environnement. Organiser des ateliers participatifs pour fabriquer des produits tels que : liquide vaisselle, pierre blanche, dentifrice, déodorant etc. à partir d'ingrédients naturels.

RÉDUIRE LES DÉCHETS DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Déployer la sensibilisation via l'animation « mon bureau zéro déchet ».

Indicateurs :

Nombre d'animations réalisées, selon les thématiques

Nombre d'animations réalisées par collectivité adhérente

Nombre de personnes sensibilisées

Nombre d'heures d'animation annuel

Budget annuel alloué à l'action

Budget annuel par habitant

ACTION 2 : SENSIBILISER LES PARTICULIERS AU TRAVERS DE CONFÉRENCES ET DÉBATS

Contexte :

La sensibilisation s'effectue aujourd'hui principalement via des animations de terrain touchant globalement le même public. Afin d'élargir la cible, il convient de développer de nouvelles formes de sensibilisation.

Description :

Organiser des conférences, projections/débats, tables rondes, etc.
Répartir ces activités uniformément sur l'ensemble du département.

Indicateurs :

Nombre de conférences réalisées, selon les thématiques
Nombre de conférences réalisées par collectivité adhérente
Nombre de personnes sensibilisées
Budget annuel alloué à l'action
Budget annuel par habitant

ACTION 3 : PARTICIPER AUX SEMAINES THÉMATIQUES NATIONALES

Contexte :

Semaine Européenne de Réduction des Déchets, Semaine du Développement Durable, Semaine de compostage de proximité, Semaine des alternatives aux pesticides, Semaine du goût, Semaine de la petite enfance, etc. De nombreuses semaines thématiques nationales peuvent aujourd'hui permettre une meilleure visibilité afin de mettre en avant les actions d'Évodia et de sensibiliser les particuliers. Ces évènements sont également l'occasion de créer une cohérence entre les différentes animations sur le département.

Description :

Organiser des évènements, qu'ils soient de grande ampleur ou non, en lien avec les semaines thématiques.
S'accorder avec les collectivités adhérentes souhaitant également participer à ces semaines afin de développer la portée des messages.
Être présent sur des lieux clefs (déchèteries, magasins de jardinage et bricolage, évènements...).

Indicateurs :

Nombre de semaines thématiques auxquels Évodia a participé
Nombre de semaines thématiques auxquels les collectivités adhérentes ont participé
Nombre d'évènements réalisés
Nombre de personnes sensibilisées
Budget alloué à l'action

ACTION 5 : ÉTUDIER LES FREINS AU CHANGEMENT DE COMPORTEMENT

Contexte :

Pour vivre dans un monde plus durable, plus économe en ressources, plus respectueux de la biodiversité, des changements sont indispensables. Incitations financières, réglementation, sensibilisation et communication permettent de mettre en place, auprès des citoyens, des élus ou des salariés et agents, de nouveaux comportements plus vertueux en termes d'environnement. A l'échelle individuelle ou collective, ces changements sont parfois difficiles à expliquer, lancer, pérenniser.

Depuis quelques années, la socio-psychologie s'invite dans cette problématique, et est utilisée pour mieux comprendre les comportements. Elle permet de proposer d'autres outils et techniques pour favoriser le changement de façon plus douce, plus coopératrice ou engageante, de manière à ce que le citoyen ou la collectivité s'approprient eux-mêmes ce changement de comportement.

Description :

Participer à la recherche sociologique et psychologique à travers l'accueil d'un doctorant afin de mieux comprendre les comportements sur le département des Vosges, et l'impact des actions mises en place (prévention, communication, tri des déchets...).

Prendre en compte les résultats de cette recherche afin de faire évoluer les techniques d'approche et augmenter en efficacité dans la transmission des messages.

Public cible : particuliers, collectivités adhérentes.

6 - Calendrier prévisionnel de mise en œuvre

Tableau 6 : Calendrier prévisionnel de mise en œuvre du PLPDMA.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
DEPLOYER LA VALORISATION DE PROXIMITE DES BIODECHETS ET DECHETS VERTS						
Action 1 : Déployer les sites de compostage partagés						
Action 2 : Accompagner le compostage en établissement						
Action 3 : Maintenir la promotion du compostage et lombricompostage individuel						
Action 4 : Donner la possibilité de broyer ses déchets verts						
Action 5 : Développer le compostage et le jardinage au naturel dans les espaces verts communaux						
Action 6 : Créer des réseaux d'éco-jardinier						
RENFORCER LE REEMPLOI, LA REUTILISATION ET LA REPARATION						
Action 1 : Accompagner la création de Repair'Café						
Action 2 : Réseau des acteurs du réemploi						
Action 3 : Structures d'autoréparation de vélos						
Action 4 : Accompagnement développement de projet						
REDUIRE LES DECHETS DES ACTIVITES ECONOMIQUES						
Action 1 : Repar'acteurs						
Action 2 : Eco-défi						
Action 2 : GIP DAE						
Action 3 : Outils d'échange entre collectivités et entreprises						
LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE						
Action 1 : Sensibiliser le grand public à la lutte contre le gaspillage alimentaire						
Action 2 : Réduire le gaspillage alimentaire dans la restauration collective						
Action 3 : Former les acteurs et relais du territoire						
Action 4 : Impliquer les commerces et restaurateurs dans la réduction du GA						
Action 5 : Développer des actions en lien avec les structures associatives						
Action 6 : Accompagner au développement de projets solidaires						
PROMOUVOIR L'ÉCO-CONSOMMATION						
Action 1 : Réduire les déchets des manifestations						
Action 2 : Développer l'éco-exemplarité des collectivités/entreprises						
Action 3 : Promouvoir le don						
Action 4 : Accompagner les Vosgiens aux éco-gestes						
Action 6 : Promouvoir le STOP PUB						

RÉDUIRE LA NOCIVITE DES PRODUITS UTILISÉS						
Action 1 : Accompagner les professionnels à l'utilisation des couches lavables						
Action 2 : Encourager les parents à l'utilisation des couches lavables						
Action 3 : Sensibiliser le grand public à la nocivité des produits du quotidien						
Action 4 : Sensibiliser le public féminin aux protections féminines réutilisables/ lavables						
Action 5 : Former au jardinage au naturel						
ACTIONS DE COMMUNICATION						
Action 1 : Sensibiliser les particuliers au travers d'animations						
Action 2 : Sensibiliser les particuliers au travers de conférences et débats						
Action 3 : Participer aux semaines thématiques nationales						
Action 5 : Étudier les freins au changement de comportement						

Il convient de préciser que le calendrier peut être modulé en fonction des appels à projets en lien avec certaines actions. Ces éventuelles modulations seront faites en concertation avec la CCES et prévues lors de chaque bilan annuel.

7 - Les moyens à mettre en œuvre

Afin d'atteindre les objectifs de réduction fixés par ce programme, il convient de mettre en œuvre les actions décrites de manière efficace et d'avoir un portage fort de la réduction des déchets. Les moyens à mettre en place pour la réussite de ce programme sont donc importants et sont décrits ci-après.

Chaque collectivité adhérente s'engagera également à mettre des moyens en place pour la bonne conduite de ce programme. Ces engagements seront formalisés avant mi-2020 via les contrats d'objectifs prévus à travers le programme d'accompagnement des collectivités porté par Évodia. Il inclura obligatoirement les moyens humains et techniques.

a. Les moyens techniques

L'ORGANISATION GENERALE DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS

Les actions ont été définies sur la base du diagnostic établi par Évodia qui s'engage donc à les développer sur l'ensemble du territoire. Les collectivités adhérentes ont un rôle important à jouer dans chacune de ces actions et seront sollicitées lors du déploiement de chaque action. Le diagnostic établi au début de ce document permettra d'ailleurs de prioriser les actions à déployer par territoire.

Cependant, les collectivités adhérentes seront libres de développer parallèlement des actions plus spécifiques à leur territoire, dans la mesure où celles-ci permettent d'atteindre les objectifs fixés à travers ce programme. Ces actions devront également s'inscrire dans la stratégie définie pour ce programme. Dans ce cas, elles devront impérativement respecter les modalités de suivi de mise en œuvre décrites ci-après.

Chaque action sera déployée en mode « projet ». Ainsi, au sein d'Évodia et de chacune des collectivités adhérentes, un chef de projet et une équipe projet devront être désignés afin d'assurer le suivi et l'efficacité de l'action.

Chacune de ces informations seront transmises à Évodia afin d'être prise en compte dans chaque bilan annuel. En plus de répondre à la réglementation, ces bilans ont évidemment pour objectifs de mieux mesurer l'efficacité et le coût du programme et de chaque action individuellement. Cela permettra de réévaluer le programme si besoin et favorisera l'atteinte des objectifs fixés.

MODALITES DE SUIVI DES ACTIONS

Dans le cas des actions décrites dans ce programme, les indicateurs identifiés devront être respectés et suivis annuellement. D'autres pourront s'ajouter s'ils sont jugés pertinents.

Dans le cas d'actions spécifiques déployées à l'initiative d'une collectivité et répondant aux objectifs de ce programme, la mise en place d'indicateurs est indispensable. Le site https://www.arenouvellequitaine.com/c_60_139_Manuel_des_indicateurs_de_la_prevention.html peut aider

chaque collectivité à les définir. Des actions similaires sont parfois développées sur différents territoires sans pouvoir en mesurer l'impact. Cela permettra donc d'obtenir un suivi précis de la prévention des déchets sur le département.

Pour chacune des actions, le budget devra être suivi et reporté au coût annuel par habitant. A terme, cela permettra d'évaluer les économies réalisées grâce à la prévention par rapport au coût de gestion des flux en question. Ce suivi permettra également à chaque collectivité adhérente de mesurer, individuellement, l'impact et le coût de la réduction des déchets sur son territoire.

Évodia mettra en commun l'ensemble des données récoltées afin d'évaluer les impacts au niveau départemental et d'en faire un retour à chaque bilan annuel.

Afin de faciliter le suivi de ces actions, Évodia mettra un outil de suivi à disposition de ses collectivités adhérentes, unique et simple d'utilisation.

Le suivi des actions et de leur coût représente un argument nécessaire, et trop peu présent actuellement, pour promouvoir la réduction des déchets et prouver son efficacité. Évodia souhaite donc être rigoureux à propos de ce suivi et incite fortement chacune de ses collectivités adhérentes à y prendre part.

MODECOM

Un nouveau MODECOM sera réalisé au cours de l'année 2019. Celui-ci permettra de comparer les résultats aux précédentes années ainsi que d'avoir une base précise pour l'évaluation du contenu des OMR.

ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITES ADHERENTES

Évodia met un point d'honneur à accompagner ses adhérents dans une gestion efficace des déchets. Ainsi, plusieurs processus d'accompagnement, portés au niveau départemental, sont régulièrement proposés et continueront de l'être dans le cadre de ce PLPDMA.

De plus, afin d'appuyer cet accompagnement, des formations pourront être proposées aux agents des collectivités adhérentes dans le but de les professionnaliser davantage à la réduction des déchets.

LES COLLECTIVITES ADHERENTES ET LA STRATEGIE DEPARTEMENTALE

Afin de porter efficacement le programme de réduction des déchets et d'atteindre les résultats fixés, chaque collectivité adhérente devra s'approprier ce programme départemental. Cela implique de :

- Bien connaître les objectifs stratégiques et opérationnels du PLPDMA au niveau départemental ;
- Avoir conscience des enjeux du programme et de la complémentarité Évodia/collectivité adhérente ;
- Être capable d'identifier les actions qui correspondent le mieux au territoire en termes de gisement et de réception des messages par les habitants ;

- Être convaincu des actions mises en œuvre sur le territoire et les mettre en avant auprès des habitants et des élus.

Évodia souhaite que chacune des collectivités adhérentes s'implique et s'engage dans la mise en œuvre de ce PLPDMA. Le service prévention d'Évodia sera disponible pour tous les échanges qui seront nécessaires à la bonne appropriation du programme par les collectivités. **Ces échanges débuteront dès la validation par délibération de ce programme afin d'envisager l'organisation la plus adaptée à chaque collectivité.** De plus, la mise à disposition d'animateurs permettra de faciliter ces échanges et le travail en commun (cette proposition est décrite dans le chapitre VI.7.c. Moyens humains).

b. Les moyens politiques

Le manque de portage politique de la prévention des déchets a largement été partagé lors des différents groupes de travail. La prévention des déchets reste, en effet, une méthode de gestion des déchets relativement peu perceptible et dont les retombées sont difficilement mesurables. L'exigence portée sur le suivi permettra de résoudre, en partie cette problématique. En attendant les premiers résultats de ce programme, il convient d'instaurer une culture commune de prévention des déchets auprès des élus du territoire.

SENSIBILISATION DES ELUS

Ce PLPDMA a l'avantage de se dérouler sur la quasi-totalité d'un mandat municipal, mais surtout de commencer en même temps que le nouveau mandat d'Évodia en 2020. Ainsi, le renouvellement des comités d'Évodia et de chacune des collectivités adhérentes sera l'occasion d'entamer une démarche d'information et de sensibilisation des élus à la culture de la prévention des déchets. Une feuille de route stratégique sera définie et mise en œuvre tout au long de ce programme afin de :

- Sensibiliser les élus aux gestes de prévention des déchets ;
- Préciser la place de la prévention par rapport aux autres modes de traitement ;
- Démontrer l'intérêt économique et écologique de la prévention des déchets par des visites de terrain et autres formes d'information.

Une meilleure appropriation de la prévention des déchets passe par l'information et la sensibilisation à l'ensemble des intérêts qu'elle comporte. Cela permettra, à terme, une meilleure perception des enjeux de la prévention et donc une valorisation plus forte de ces actions, ainsi que le portage politique nécessaire à l'atteinte de ces objectifs.

c. Moyens humains

Le déploiement du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés repose sur l'implication d'une équipe composée de 2 chargées de mission prévention. Le service prévention s'appuiera sur le pôle communication pour les animations territoriales ce qui représente 3 animateurs. Le pôle technique viendra également en soutien dans le cadre du suivi de l'évolution des tonnages.

Une réflexion sera être engagée pour augmenter les effectifs du service prévention d'Évodia.

Évodia et ses adhérents s'accordent aujourd'hui sur le besoin et la volonté de renforcer leurs liens pour améliorer leur collaboration. Chaque collectivité adhérente constitue un réel appui territorial dans le déploiement des actions, il convient donc d'exploiter au mieux cette complémentarité pour la mise en œuvre du PLPDMA.

Il a donc été validé la constitution d'une « brigade d'animateurs ». Opérationnels sur chacun des territoires adhérents, chaque animateur aura pour mission d'animer les actions de prévention des déchets sur la collectivité à laquelle il sera rattaché.

Afin de mettre en œuvre le PLPDMA de manière adaptée à chaque territoire, ces animateurs réaliseront, dans un premier temps, un diagnostic leur permettant de connaître les atouts et faiblesses de la collectivité, les particularités, les points de vigilance, ainsi que les acteurs moteurs et les structures à mobiliser. Mis en relation avec les productions de DMA, cela permettra ensuite à ces animateurs de :

- Animer les actions adaptées au territoire ;
- Suivre les résultats des actions de prévention mises en œuvre et alimenter l'observatoire départemental ;
- Communiquer auprès des différents publics-cibles en assurant la cohérence et la diffusion des messages ;
- Constituer le lien permanent entre les deux structures afin de travailler de manière efficiente autour de la gestion des déchets en faisant remonter les besoins, les volontés et les points de vigilance.

Différentes propositions seront faites aux collectivités afin de s'adapter au mieux à leurs besoins et à leur fonctionnement actuel. Chacune d'entre elle devra donc se positionner et formaliser ce choix via les contrats d'objectifs évoqués précédemment.

Dans tous les cas, chaque animateur rejoindra un réseau des animateurs animé par Évodia et selon la volonté exprimée par les collectivités adhérentes.

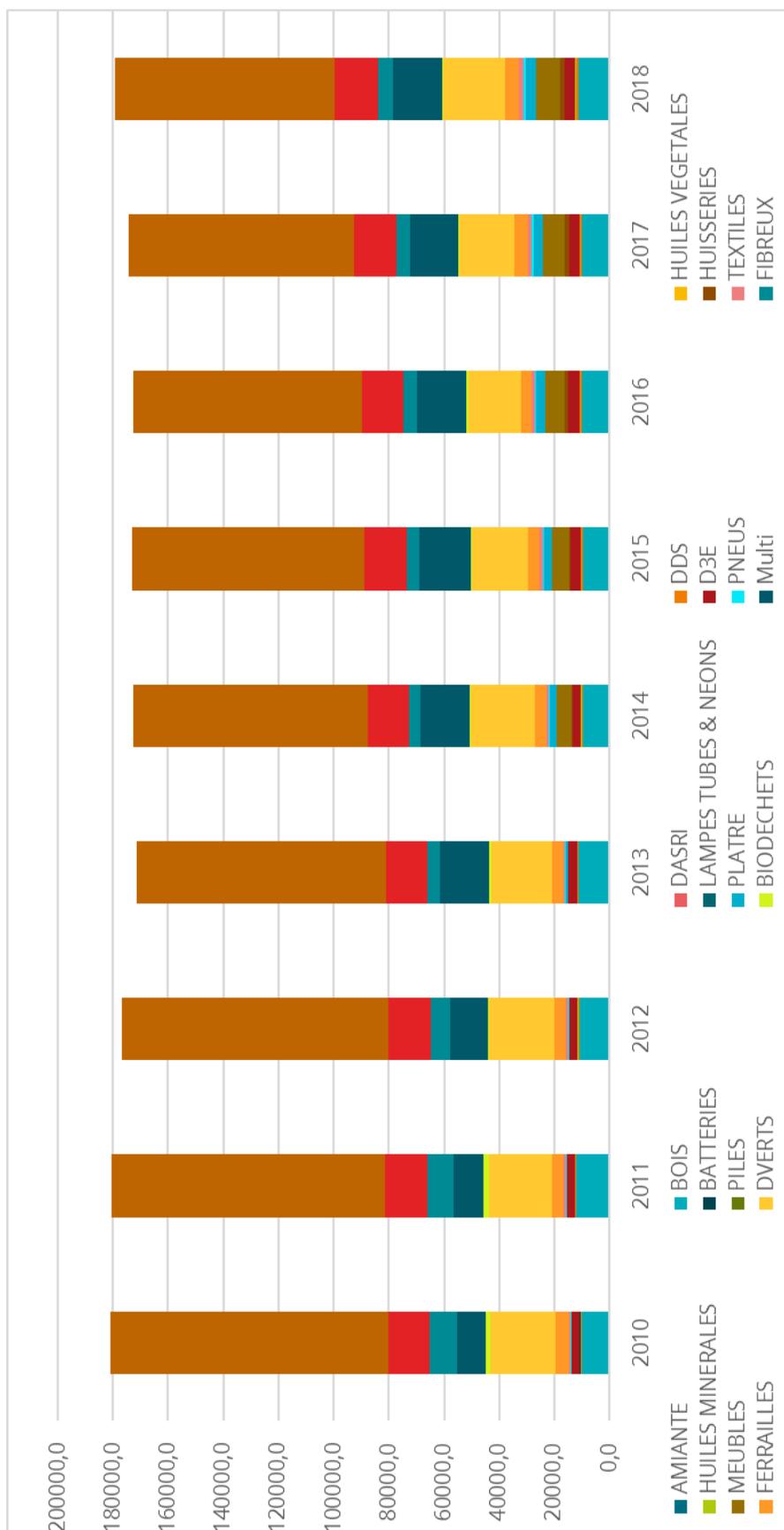
Ce réseau aura pour objectifs de :

- Capitaliser les outils, les connaissances, les expériences, les retours de terrain... ;
- Partager les ressentis et trouver des solutions et des améliorations aux situations délicates;
- Mener un PLPDMA efficace et adapté à tous ;
- Développer l'efficacité d'action entre Évodia, pilote, et les collectivités, territoire de déploiement de la stratégie ;
- Se former, créer des outils, des animations, mutualiser...

Évodia s'appuiera également sur les recommandations de la FREC (Feuille de Route pour l'Économie Circulaire) pour mobiliser toutes les forces vives de l'économie circulaire. L'objectif étant « d'améliorer l'information et la mobilisation des citoyens sur l'économie circulaire, la consommation responsable, la prévention et la gestion des déchets. »

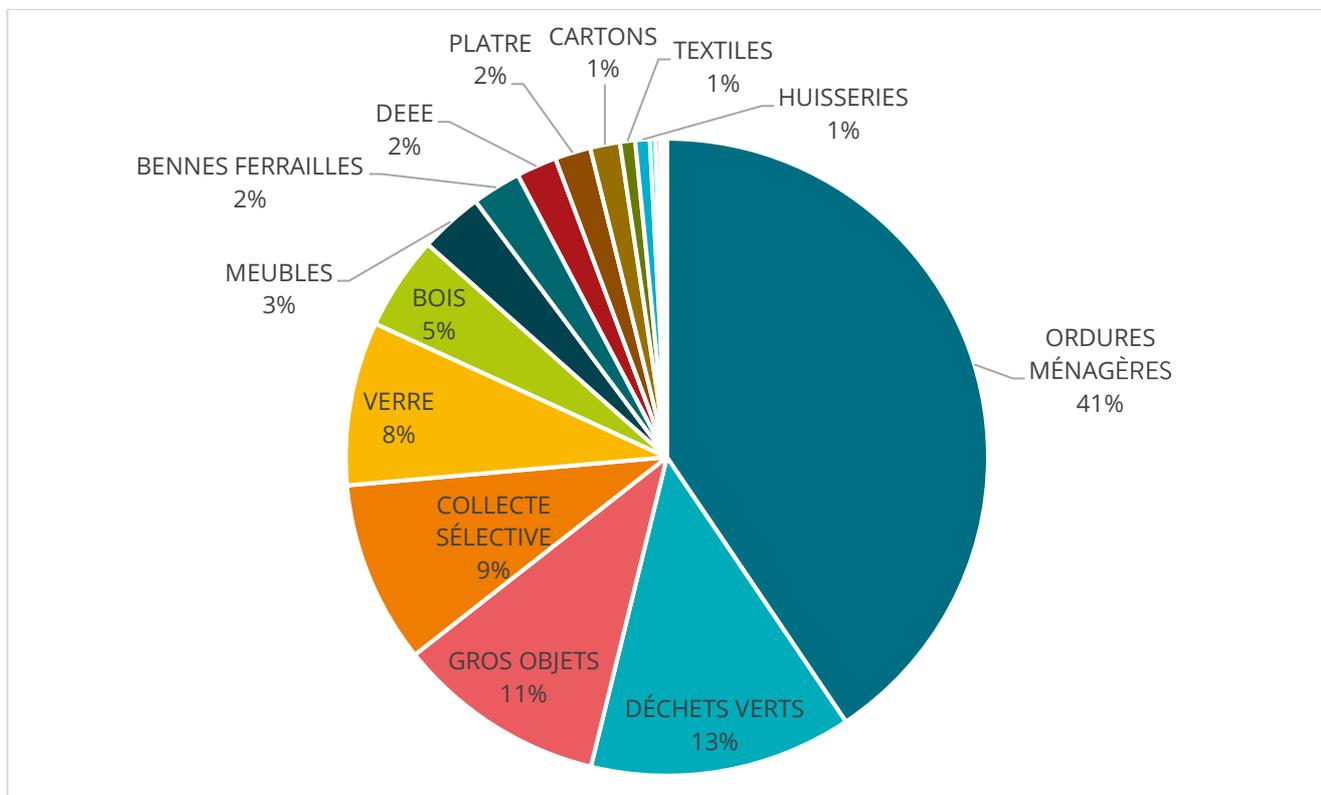
La Région Grand Est, à travers son Programme Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, souhaite également se positionner plus efficacement sur l'animation de terrain en vue d'accompagner le changement des comportements (Axe 1 du PRPGD).

ANNEXE 1 : Répartition de la production de DMA par flux entre 2010 et 2018

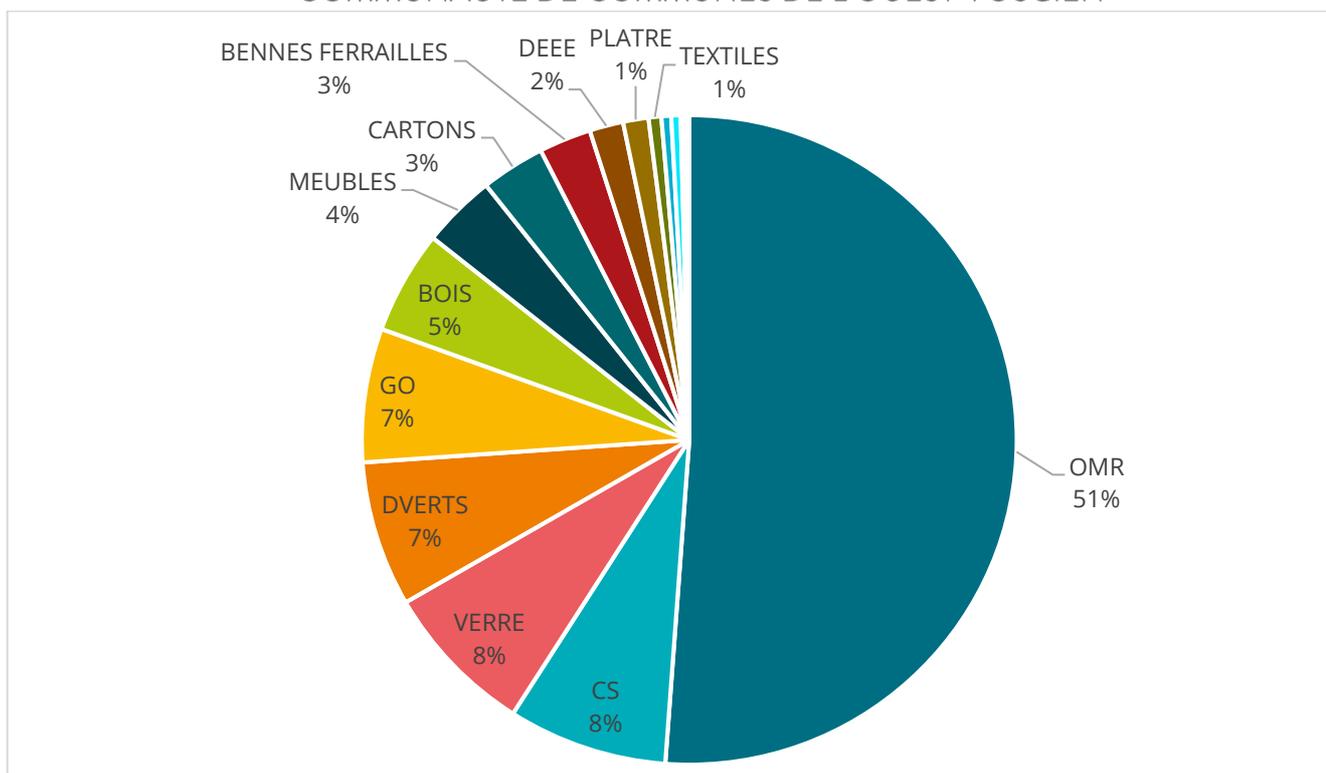


ANNEXE 2 : Répartition des DMA par collectivité adhérente en 2017

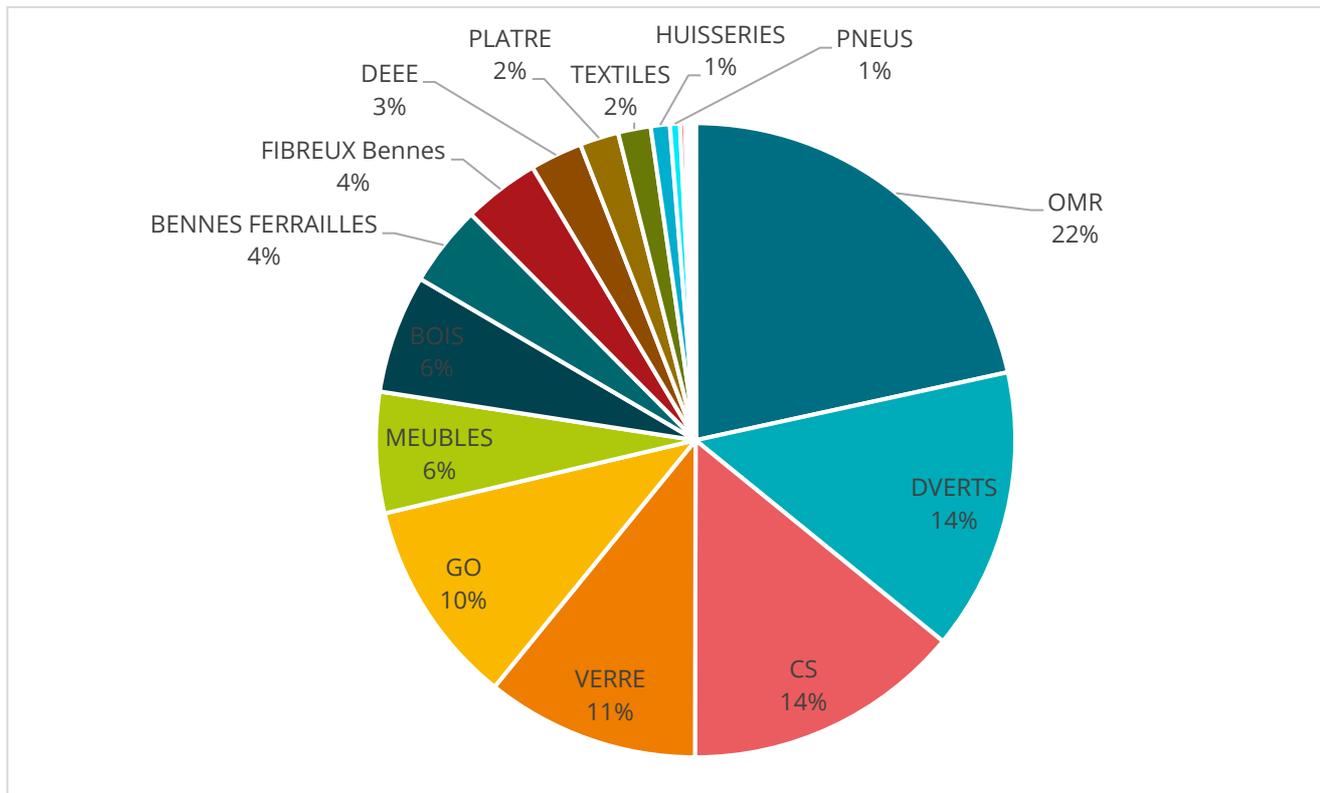
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE SAINT-DIÉ-DES-VOSGES



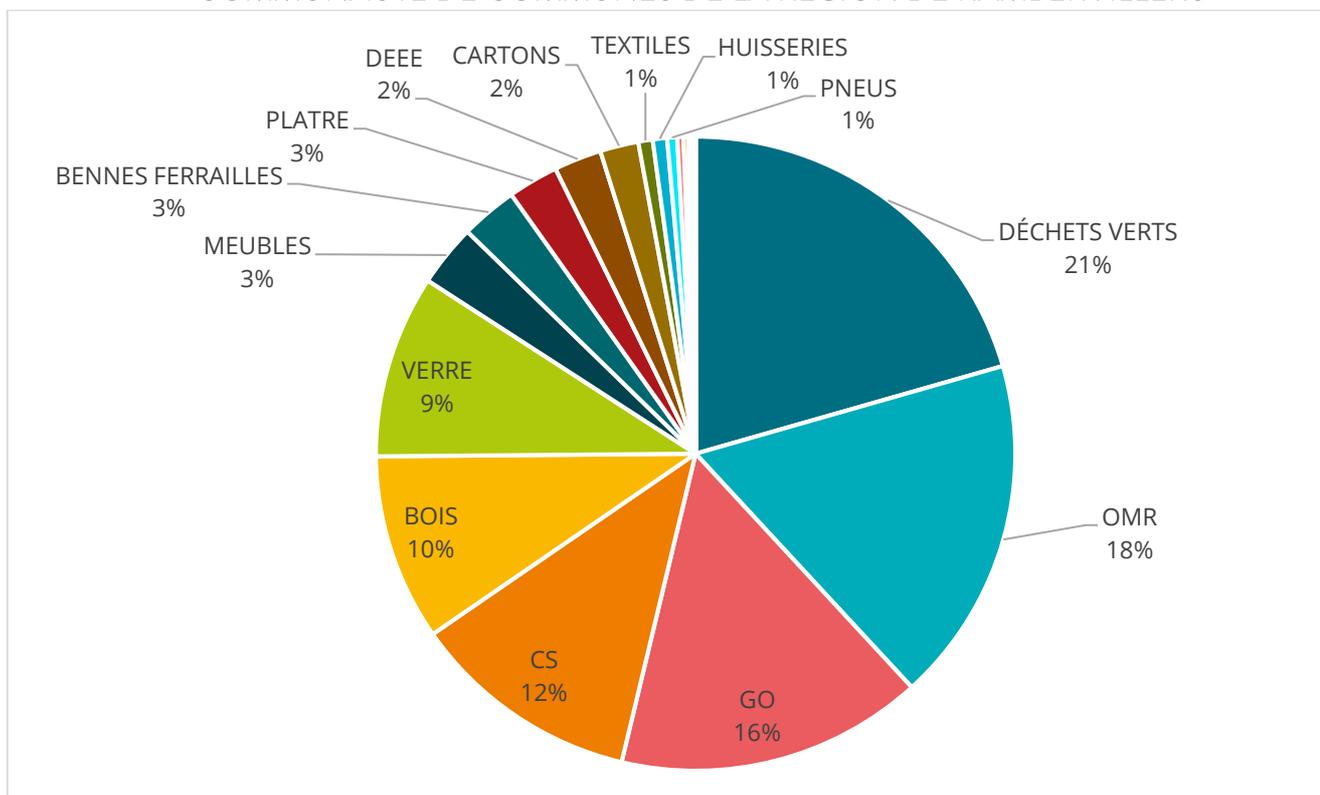
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'OUEST VOSGIEN



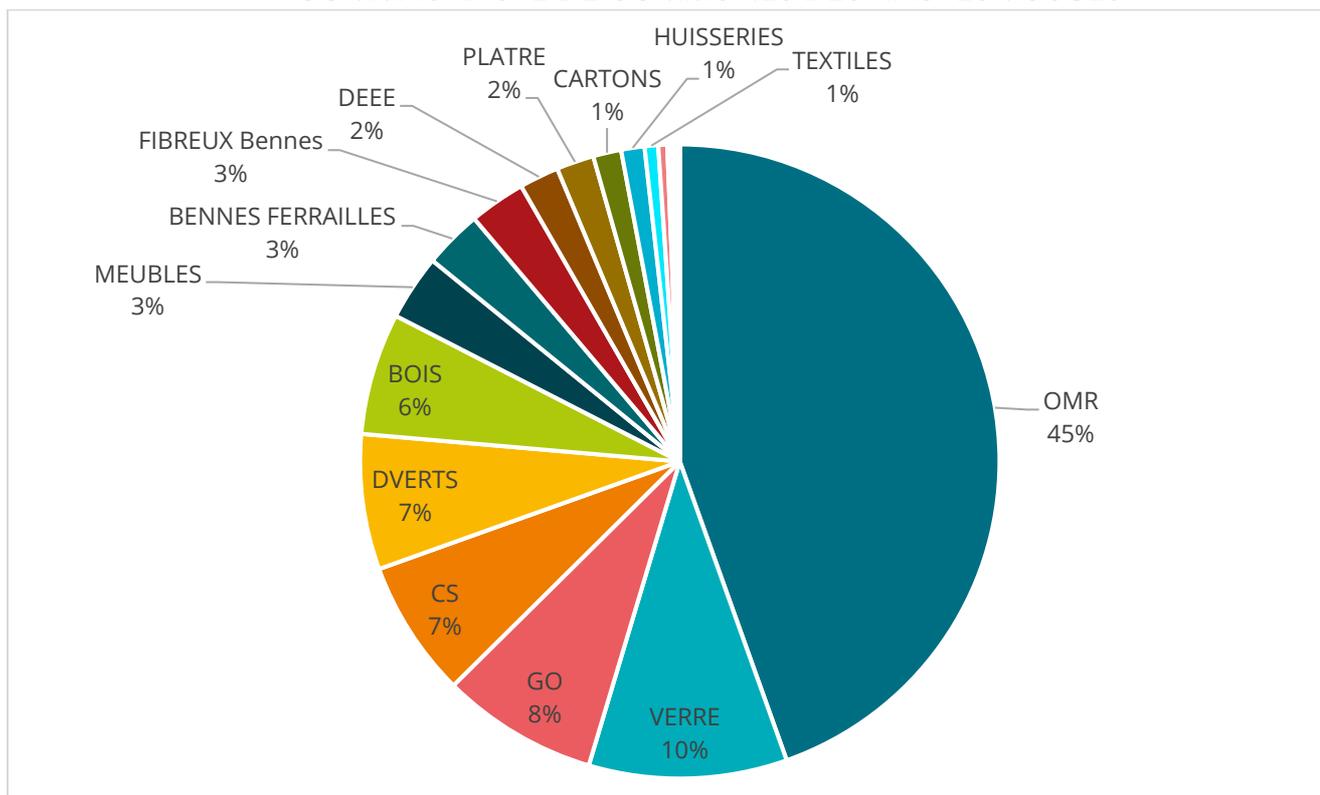
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES VOSGES



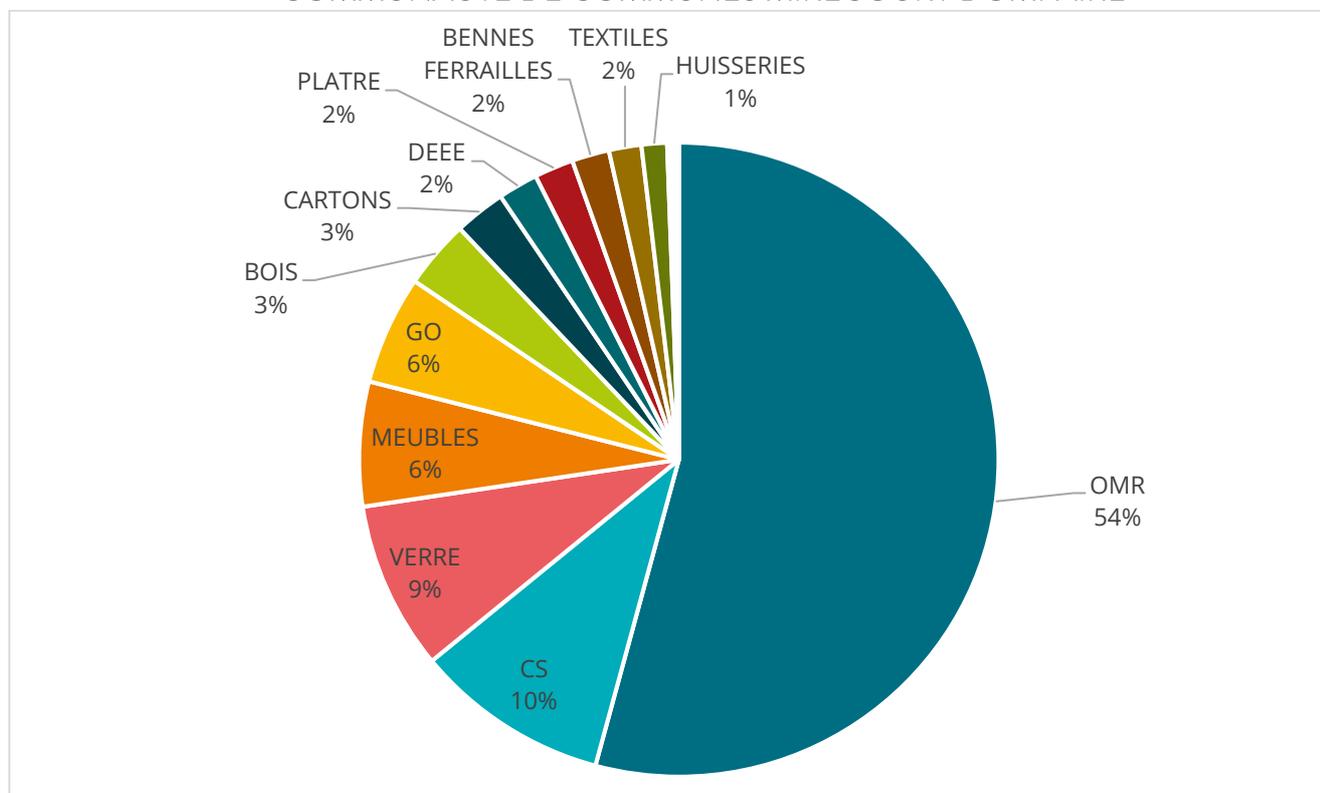
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA RÉGION DE RAMBERVILLERS



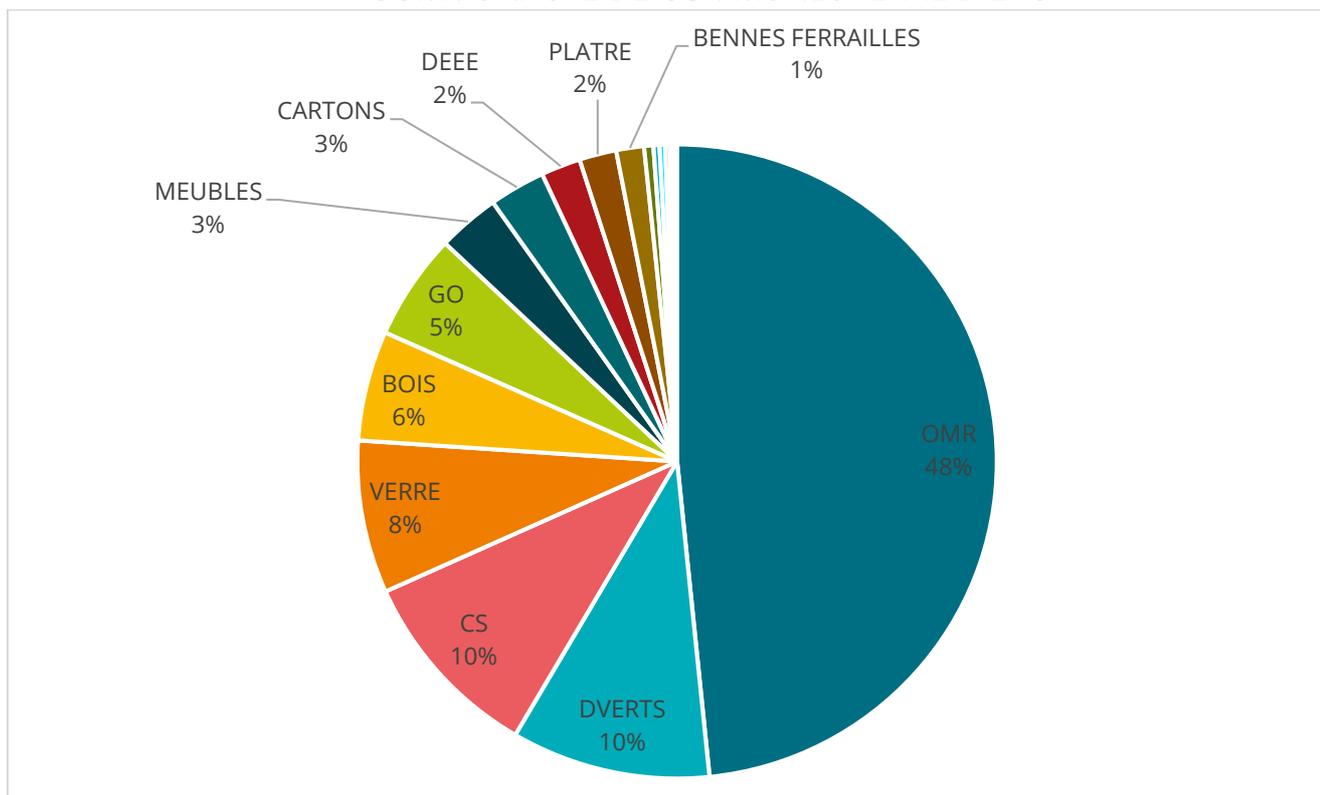
COMMAUNAUTÉ DE COMMUNES DES HAUTES VOSGES



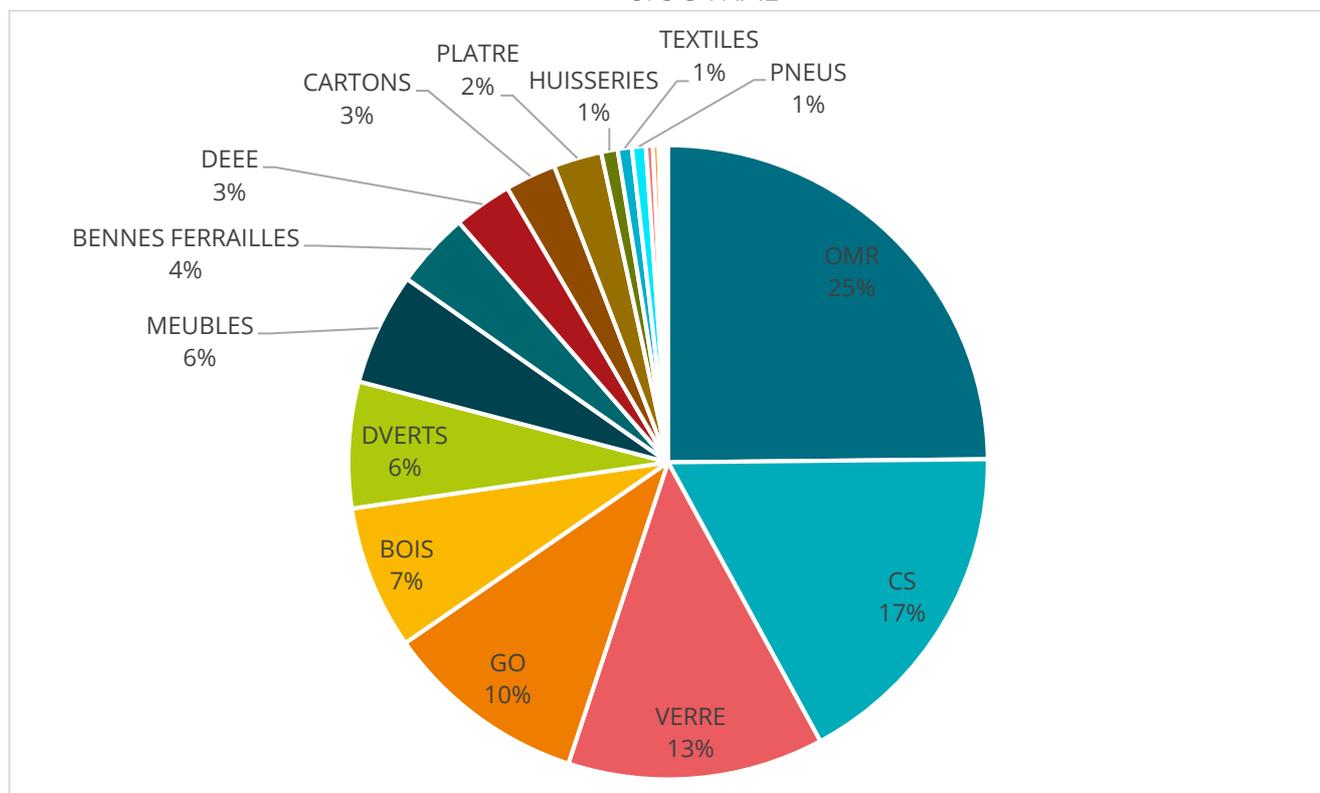
COMMUNAUTE DE COMMUNES MIRECOURT DOMPAIRE



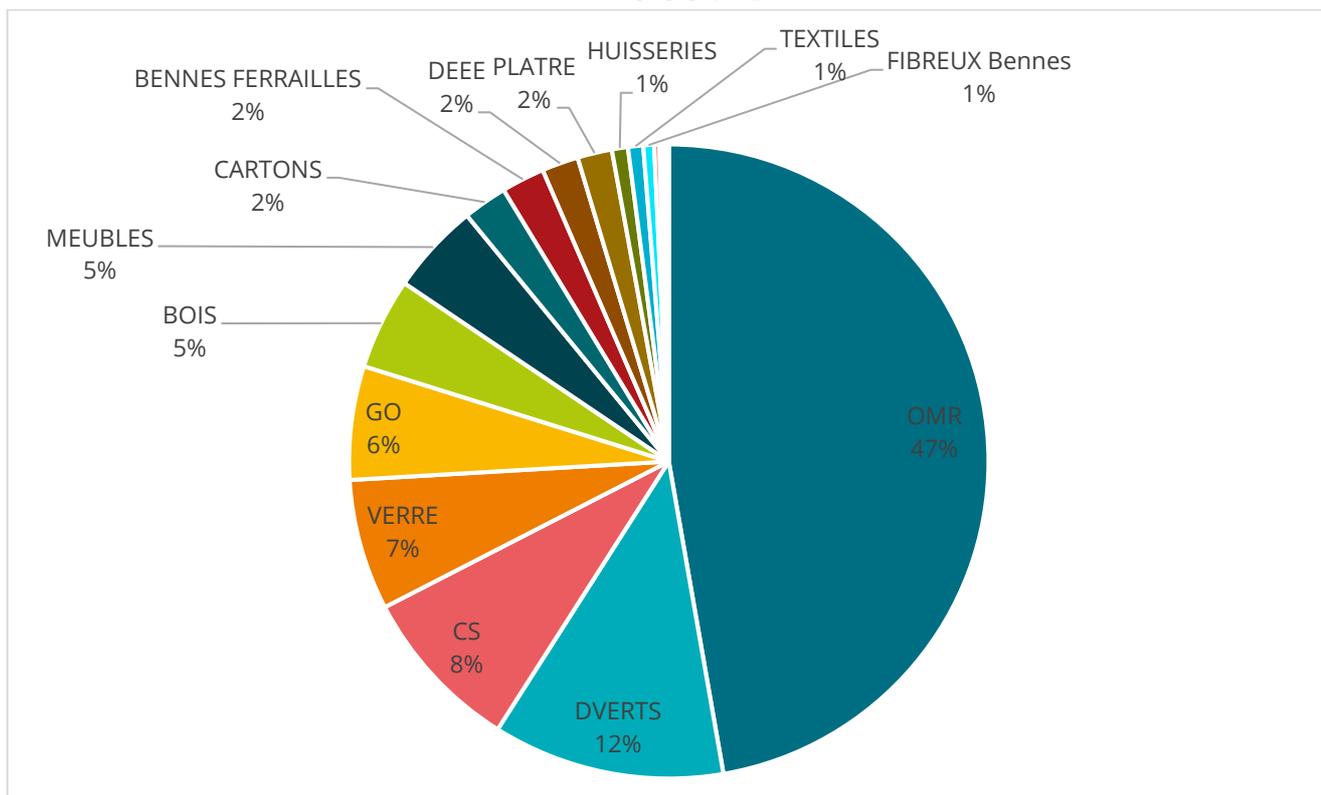
COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE D'EAU



SICOTRAL



SICOVAD



/ GLOSSAIRE

- ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
- CAF : Caisse d'Allocations Familiales
- CCI : Chambre de Commerce et de l'Industrie
- CMA : Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- CS : Collecte Sélective
- DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques
- EHPAD : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
- FREC : Feuille de Route de l'Économie Circulaire
- GIP : Groupement d'Intérêt Public
- GO : Gros Objets
- MODECOM : MéthODE de Caractérisation des Ordures Ménagères
- OMA : Ordures Ménagères et Assimilées
- OMR : Ordures Ménagères Résiduelles
- PLPDMA : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
- PMI : Protection Maternelle et Infantile
- PRPGD : Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets
- TEPCV (loi) : Transition Ecologique Pour une Croissance Verte
- SOVODEB : Société Vosgienne de traitement des Déchets Banals d'Entreprise
- ZDZG : Zéro Déchet, Zéro Gaspillage